



## EDITO

Conformément à la loi du 2 février 1995 relative au prix et à la qualité des services publics de l'assainissement, de l'élimination des déchets, et à celles de la loi du 12 juillet 1999 qui vise à renforcer l'information des habitants sur l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.), je vous invite à découvrir le rapport d'activité de la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay.

Il retrace, en toute transparence, telle que je l'ai toujours souhaitée, l'activité de la Communauté de Communes du 1<sup>er</sup> juin 2009 au 31 mai 2010.

2009 a été une année de mise en place, en 2010, nous poursuivons activement le développement de nos compétences conformément aux décisions fondamentales que nous avons prises en décembre 2008.

Après la présentation du rapport d'activité au Conseil communautaire du 23 septembre 2010 il sera adressé au Maire de chaque commune et présenté s'il le souhaite à chaque Conseil, de façon à répondre directement aux interrogations et aux questions qui se posent et prolonger le débat au niveau fondamental de la démocratie, celui de la commune.

Très bonne lecture à toutes et à tous.

**Jean-Claude TOURNAYRE,**  
**Président de la COCOBA**

## RAPPORT D'ACTIVITE

du 1<sup>er</sup> Juin 2009 au 31 mai 2010

## SOMMAIRE

### Présentation de la COCOBA :

Membres du Conseil, .....	4
Statuts.....	9
Dates Conseils Communautaires.....	18
Dates Bureaux Communautaires.....	23

### Activité des Pôles :

#### 1- Développement du Territoire

- Développement économique.....24
- OUC/ORC.....34

#### 2-Education - Développement Humain

- Culture.....37
- Sports.....43

#### 3- Pôle Ressources

- Ressources Humaines.....51
- Service des Marchés .....53
- Finances.....54

#### 4- Pôle Cohésion Sociale et Territoriale

- Cohésion Sociale.....57
- Action Territoriale.....61

#### 3- Pôle Environnement – Cadre de Vie

- Service Elimination des Déchets..... en annexe
- SPANC.....en annexe



## Elus titulaires

	<b>Commune</b>
<b>M. Alain ARCHIER</b>	<b>St Marcel</b>
<b>M. Maurice BERCHU</b>	<b>Roiffieux</b>
<b>M. Denis BLANCHET</b>	<b>Vocance</b>
<b>Mme Muriel BONIJOLY</b>	<b>Annonay</b>
<b>Mme Céline BONNET</b>	<b>Boulieu</b>
<b>M. Robert BOSSY</b>	<b>St Cyr</b>
<b>M. Yves BOULANGER</b>	<b>Vanosc</b>
<b>Mme Aïda BOYER</b>	<b>Annonay</b>
<b>M. Guy CAVENEGET</b>	<b>Annonay</b>
<b>Mme Cécile CELETTE</b>	<b>Saint Cyr</b>
<b>Mme Martine CHAMBON</b>	<b>Roiffieux</b>
<b>M. Thierry CHAPIGNAC</b>	<b>Annonay</b>
<b>M. Thierry CHAPUS</b>	<b>Vocance</b>
<b>M. François CHAUVIN</b>	<b>Annonay</b>
<b>M. Ludovic CORDIER</b>	<b>Davezieux</b>
<b>Mme Eliane COSTE</b>	<b>Annonay</b>
<b>M. Sébastien COSTE</b>	<b>Savas</b>
<b>M. Eric DECHAVANNE</b>	<b>Thorrenc</b>

	<b>Commune</b>
<b>M. Jean Marie DESLOGES</b>	<b>Vanosc</b>
<b>M. Max DESSUS</b>	<b>Boulieu</b>
<b>M. Olivier DUSSOPT</b>	<b>Annonay</b>
<b>M. Jean Yves ESCOFFIER</b>	<b>Vernosc</b>
<b>M. Christophe FRANCOIS</b>	<b>Annonay</b>
<b>M. Joël GRENIER</b>	<b>St Clair</b>
<b>M. Gérard HEYRAUD</b>	<b>Roiffieux</b>
<b>M. Christophe JOURDAIN</b>	<b>Annonay</b>
<b>M. Jean François JULLIAT</b>	<b>St Julien Vocance</b>
<b>M. Denis LACOMBE</b>	<b>Annonay</b>
<b>M. Laurent LACROIX</b>	<b>Villevocance</b>
<b>Mme Valérie LEGENDARME</b>	<b>Annonay</b>
<b>Mme Danielle MAGAND</b>	<b>Annonay</b>
<b>Mme Edith MANTELIN</b>	<b>Annonay</b>
<b>M. Bernard MARCE</b>	<b>Davezieux</b>
<b>M. Laurent MARCE</b>	<b>Talencieux</b>
<b>Mme Dominique OLAGNE</b>	<b>Vernosc</b>
<b>M. Jean Claude ORIOL</b>	<b>St Cyr</b>
<b>M. Joël PERON</b>	<b>Villevocance</b>
<b>M. Eric PLAGNAT</b>	<b>Annonay</b>
<b>M. Denis PLENET</b>	<b>Vernosc</b>

## Commune

<b>M. Simon PLENET</b>	<b>Annonay</b>
<b>M. Lylian QUOINON</b>	<b>Annonay</b>
<b>M. Alain RALLET</b>	<b>Boulieu</b>
<b>Mme Marie H�el�ene REYNAUD</b>	<b>Davezieux</b>
<b>M. Michel ROUX</b>	<b>St Marcel</b>
<b>M. Ren�e SABATIER</b>	<b>St Clair</b>
<b>M. Denis SAUZE</b>	<b>Le Monestier</b>
<b>Mme Antoinette SCHERER</b>	<b>Annonay</b>
<b>M. Robert SEUX</b>	<b>Talencieux</b>
<b>M. Fran�ois SIBILLE</b>	<b>Annonay</b>
<b>M. Alain THOMAS</b>	<b>Savas</b>
<b>M. Thomas TOULARASTEL</b>	<b>Villevocance</b>
<b>M. Jean-Claude TOURNAYRE</b>	<b>Annonay</b>
<b>M. Jean Pierre VALETTE</b>	<b>Annonay</b>
<b>Mme Mich�le VAURE</b>	<b>St Marcel</b>
<b>Mme Marianne VERGNE</b>	<b>Le Monestier</b>
<b>Mlle Christelle VEROT</b>	<b>St Julien Vocance</b>
<b>M. Alain ZABAL</b>	<b>Thorrenc</b>
<b>M. Alain ZAHM</b>	<b>Davezieux</b>

## Elus Suppléants

	<b>Commune</b>
<b>M. Christian ARCHIER</b>	<b>St Julien Vocance</b>
<b>M. Alain BERT</b>	<b>Vernosc</b>
<b>M. Christophe CHATAIGNIER</b>	<b>Davezieux</b>
<b>Mme Christiane CLEMENT</b>	<b>Thorrenc</b>
<b>M. Claude COGNET</b>	<b>Savas</b>
<b>M. Guillaume COMBES</b>	<b>St Marcel</b>
<b>M. Gérard CORDIER</b>	<b>St Cyr</b>
<b>M. Alain DAUTHEVILLE</b>	<b>St Cyr</b>
<b>M. Nicolas DESGRAND</b>	<b>Villevocance</b>
<b>Mme Marina FERREIRA</b>	<b>Le Monestier</b>
<b>M. Patrice FRAPPAT</b>	<b>Annonay</b>
<b>Mme Anne Marie GOUIN</b>	<b>Vocance</b>
<b>Mme Florence GRENIER</b>	<b>Boulieu</b>
<b>M. Claude JAMONAC</b>	<b>Roiffieux</b>
<b>M. Roger JULLIAT</b>	<b>Talencieux</b>
<b>M. Jean JURDIC</b>	<b>Villevocance</b>
<b>M. Alain LECUYER</b>	<b>Vanosc</b>
<b>Mme Céline LOUBET</b>	<b>Annonay</b>
<b>M. Jean Luc MICHEL</b>	<b>Vernosc</b>

	<b>Commune</b>
<b>M. Joël PASCAL</b>	<b>Roiffieux</b>
<b>Mme Christine POTIN</b>	<b>St Clair</b>
<b>M. Philippe SOUTEYRAT</b>	<b>St Marcel</b>
<b>M. Philippe TAULEGNE</b>	<b>Davezieux</b>
<b>M Sébastien VACHER</b>	<b>Boulieu</b>



## **STATUTS DE LA COCOBA**

**Novembre 2008**

### **Préambule**

La loi n° 92-125 du 6 février 1992 a souhaité accélérer la construction intercommunale et encourager la solidarité entre les communes, en vue du développement économique et d'un aménagement plus harmonieux de l'espace.

Dans le contexte de la loi, les communes de la COCOBA, ont manifesté leur volonté d'approfondir la coopération existante dans le respect de l'autonomie et de l'identité communale et ce dans une intercommunalité volontaire et librement consentie.

Dans le but de renforcer l'attractivité et la compétitivité du bassin de vie dans une logique de développement durable, la Communauté de communes et ses communes membres ont affirmé leur volonté de faire du développement économique, le cœur de l'action de leur coopération en y associant une réflexion approfondie sur l'aménagement du territoire et le besoin d'offrir à la population du bassin, des services publics de qualité.

Dans ce cadre, dans la perspective d'une rationalisation des moyens et d'une amélioration de l'efficacité de l'action publique locale, la Communauté s'engage, en coordination avec les communes membres, à mettre en œuvre une démarche de mutualisation des moyens et des services communaux et intercommunaux.

Dans le respect de la loi n°99-586 du 12 juillet 1999, le Conseil de Communauté lors de ses séances du 9 juillet et du 8 octobre 2008 a réaffirmé ses principes et a adopté à l'unanimité les orientations des statuts qui vont être proposés ci-dessous.

### **ARTICLE PREMIER : COMPOSITION, DÉNOMINATION ET DURÉE**

En application des articles L 5214-1 et suivants du Code Général des Collectivités territoriales, il est créé pour une durée illimitée une Communauté de Communes, entre les communes de :

- ✓ Annonay
- ✓ Boulieu les Annonay
- ✓ Davezieux
- ✓ Le Monestier
- ✓ Roiffieux
- ✓ Saint Clair
- ✓ Saint Cyr
- ✓ Saint Julien Vocance
- ✓ Saint Marcel les Annonay
- ✓ Savas
- ✓ Talencieux
- ✓ Thorrenc
- ✓ Vanosc
- ✓ Vernosc les Annonay
- ✓ Villevocance
- ✓ Vocance

Cette communauté prend la dénomination de : **Communauté de Communes Du Bassin d'Annonay.**

### **ARTICLE DEUX : SIÈGE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**

Son siège est fixé au Domaine de la Lombardière à Davézieux, lieu ordinaire des séances du Conseil de la Communauté et de son Bureau qui peuvent par ailleurs décider de tenir des séances sur le territoire de n'importe laquelle des communes adhérentes.

### **ARTICLE TROIS : DES COMPETENCES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

La Communauté de communes a pour but d'associer les communes adhérentes en vue de la mise en place d'un projet commun de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'environnement, de solidarité, et de services à la population.

Dans ce cadre, la Communauté de communes déclare reprendre les compétences actuelles et en assurer de nouvelles. A ce titre, et conformément à l'article L 5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté de communes exerce au lieu et place de ses communes membres, pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, les compétences suivantes :

#### **3-1 COMPETENCES OBLIGATOIRES**

##### **1) EN MATIÈRE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE :**

- **Aménagement, gestion et entretien des zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales, touristique, portuaire ou aéroportuaire d'intérêt communautaire.**

Sont d'intérêt communautaire les zones suivantes :

- ❑ Les zones d'activités à usage industriel, commercial et artisanal et de services existantes figurant sur la liste ci-dessous :
  - Annonay – zone de Marenton
  - Boulieu – zone du Rivet
  - Saint Clair – zone de Chantecaille et de Massas
  - Saint Cyr – zone de Prachenet
  - Davézieux – zone du Mas-Lachaud
  - Vernosc – zone des Priaux
  - St Cyr – zone de St Cyr ouest
  
- ❑ Toutes zones d'activités nouvelles
  
- **Actions de développement économique d'intérêt communautaire** ; sont d'intérêt communautaire les actions suivantes :

#### **DOMAINE DE L'INDUSTRIE :**

- ❑ Création ou implantation de pépinières d'entreprises, hôtels d'entreprises et ateliers relais.
- ❑ Gestion de l'immobilier d'entreprise existant (La Palette Gourmande)
- ❑ Acquisition ou construction d'immobilier d'entreprises
- ❑ Animation et promotion économique du territoire.
- ❑ Soutien à la plate-forme d'initiatives locales

#### **DOMAINE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT :**

- ❑ Politique contractuelle en faveur de l'artisanat et du commerce notamment opérations ORC et OUC
- ❑ Gestion du Centre Commercial de St Marcel

#### **DOMAINE DU TOURISME :**

- ❑ Accueil, information et promotion touristique
- ❑ Gestion de l'Office de Tourisme du Pays Annonéen
- ❑ Aménagement et entretien des itinéraires cyclables
- ❑ Aménagement et entretien des sentiers de randonnée
- ❑ Création et gestion de campings, ou d'hébergement de plein air
- ❑ Création et gestion de bases de loisirs

#### **Domaine de l'Agriculture**

- ❑ Politique de développement et de maintien de l'agriculture sur le territoire

#### **Domaine des Technologies, de l'Information et de la Communication (TIC)**

- ❑ Contribution au SIVU des Inforoutes
- ❑ Participation au développement des infrastructures des TIC sur le territoire

## **FILIERE BOIS**

- ❑ Soutien à la filière bois par l'aménagement des sites d'accueil d'entreprises adaptés, et l'encouragement du développement de la filière bois énergie par des initiatives publiques.

## **2) EN MATIÈRE D'AMENAGEMENT DE L'ESPACE :**

La volonté de la Communauté de Communes est de développer l'urbanisation en maîtrisant l'étalement urbain, limitant le mitage des paysages et concevant une organisation spatiale conciliant déplacement, urbanisation et protection des espaces agricoles et naturels. Pour se faire, elle interviendra dans les domaines listés ci-dessous :

### ➤ **Schéma de Cohérence Territoriale et schéma de secteur**

### ➤ **Zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire :**

Sont d'intérêt communautaire les zones d'aménagement concerté futures à vocation d'habitat

### ➤ **Transports publics :**

- ❑ Élaboration du Plan de Déplacements Urbains, conformément aux articles 28 et suivants de la loi n° 82-1153 du 30 décembre 1982 d'orientation sur les transports intérieurs

## **3-2 COMPÉTENCES OPTIONNELLES**

### **EN MATIÈRE DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT ET DE SOUTIEN AUX ACTIONS DE MAÎTRISE DE LA DEMANDE D'ÉNERGIE :**

#### ➤ **Déchets des ménages**

- ❑ Collecte, traitement, et valorisation des déchets ménagers et assimilés

#### ➤ **Énergie.**

- ❑ Utilisation des ressources locales (bois, vent, eau, soleil) en substitution des énergies non renouvelables.

#### ➤ **Protection de la forêt et Espaces Naturels.**

- ❑ Opération DFCI

- Accompagnement du projet lancé par le Conseil Général de l'Ardèche

➤ **Hydraulique**

- Adhésion au Syndicat des Trois Rivières

**EN MATIÈRE DE POLITIQUE DU LOGEMENT, DE L'HABITAT ET DU CADRE DE VIE :**

Sont d'intérêt communautaire les actions suivantes :

- Programme Local de l'Habitat (PLH)
- Participation aux actions prévues au PLH
- Réalisation d'Opérations Programmées de l'Habitat (OPAH)

**EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ET D'AMÉNAGEMENT SPORTIF DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE :**

➤ **Construction, aménagement, entretien et gestion des équipements sportifs d'intérêt communautaire :**

Sont d'intérêt communautaire les équipements sportifs suivants :

- Complexe de Vaure
- Halle Guy Lachaud à Déomas
- Salle spécialisée Régis Roche à Déomas
- Gymnase du Zodiaque
- Halle sportive de la Lombardière

**EN MATIÈRE CULTURELLE :**

➤ **Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels d'intérêt communautaire**  
:

L'enjeu est de mettre en place une stratégie territoriale de développement culturel en adéquation avec les besoins et les attentes de la population du territoire avec 2 objectifs majeurs : favoriser l'accès à la culture pour tous, et valoriser l'identité commune du bassin. Dans ce cadre, sont d'intérêt communautaire les équipements culturels suivants :

- Théâtre d'Annonay
- Espace culturel Montgolfier de Davézieux
- Bibliothèque municipale d'Annonay
- Musée César Filhol d'Annonay
- Musée des Papeteries Canson et Montgolfier à Davézieux

- Musée du Car de Vanosc (Espace Joseph Besset)
- Université Pour Tous

➤ **Soutien à des manifestations culturelles d'intérêt communautaire**

Sont d'intérêt communautaire les manifestations culturelles suivantes :

- Festival de films "Pôle Images" d'Annonay

## **EN MATIÈRE D'ACTION SOCIALE ET DE SOLIDARITÉ**

**La Communauté de Communes entend construire une politique sociale communautaire partagée, en lien avec l'ensemble des acteurs concernés et en cohérence avec l'existant, favoriser le développement de nouveaux projets sociaux et veiller à leur coordination entre eux, et ce dans le cadre des ressources existantes. A ce titre, sont définies d'intérêt communautaire :**

➤ **Dans le domaine des personnes âgées :**

La Communauté de communes met en place une politique communautaire en faveur des personnes âgées, et gère les actions, opérations et équipements suivants :

- EPAHD d'Annonay à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009
- M.A.P.A :
  - A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 : MAPA d'Annonay.Foyer Logement avenue de l'Europe
  - A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 : MAPA de Villevoceance,  
MAPA « Les Cerisiers » à Boulieu  
  
MAPA « Les Troubadours » à Vocance
  - Les CCAS qui le désirent pourront proposer l'intégration future de leur MAPA
- Mise en place d'un guichet unique pour les dossiers d'inscriptions dans les M.A.P.A
- Actions d'accompagnement en vue de favoriser le maintien des personnes âgées à domicile

➤ **Dans le domaine de l'enfance**

- Réalisation d'un diagnostic sur le territoire communautaire

➤ **Dans le domaine de l'insertion**

- Financement de la Mission Locale
- Soutien à des chantiers d'insertion

➤ **Participation financière au CROUS**

## **EN MATIÈRE D'ASSAINISSEMENT :**

- ❑ Contrôle des installations d'assainissement non collectif
- ❑ Réhabilitation des installations d'assainissement non collectif
- ❑ Assainissement collectif à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010. La Communauté de communes peut réaliser toutes études utiles dans la perspective du transfert effectif de la compétence au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

## **3-3 : AUTRES COMPÉTENCES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**

### ➤ **Voirie :**

La Communauté de communes est compétente en matière de création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011. La Communauté de communes peut réaliser toutes études nécessaires dans la perspective du transfert effectif de la compétence au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

### ➤ **Création et gestion d'une aire d'accueil des gens du voyage**

### ➤ **Construction et gestion d'une caserne de gendarmerie**

### ➤ **Contribution à la construction d'une caserne de sapeurs pompiers**

### ➤ **Service d'incendie et de secours**

La contribution aux dépenses de fonctionnement du service Département d'Incendie et de Secours est assurée au lieu et place des communes adhérentes.

### ➤ **Contrat de développement de pays Rhône alpes (Cdpra)**

La Communauté de Communes participe au Contrat de Développement de Pays Rhône Alpes, et adhère au Syndicat Mixte Ardèche Verte, au lieu et place des communes adhérentes.

### ➤ **Contribution au fonctionnement d'une fourrière pour la prise en charge des animaux errants**

## **3-4 PRESTATIONS OU OPÉRATIONS RÉALISÉES POUR LE COMPTE D'AUTRES EPCI OU COLLECTIVITÉS**

Conformément aux articles L 5211-56 et L 5214-16-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté de Communes pourra réaliser des prestations ou opérations à la demande et pour le compte de ses communes adhérentes, ainsi que pour le compte de collectivités extérieures (communes, Département, Région) ou d'autres EPCI, dans le respect des lois et règlements en vigueur.

#### **ARTICLE QUATRE : DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE**

**4-1/** La Communauté est administrée par un Conseil composé de délégués élus par les Conseils Municipaux des communes adhérentes.

**4-2/** Le nombre de délégués titulaires représentant chaque commune est ainsi déterminé :

- deux délégués pour les communes dont la population est inférieure à mille habitants
- trois délégués pour les communes dont la population est comprise entre mille et trois mille habitants
- trois délégués plus un délégué par tranche ou fraction de tranche de mille habitants au dessus de trois mille habitants
- 1 délégué supplémentaire pour la commune d'ANNONAY

**4-3/** En outre, le Conseil Municipal de chaque commune désigne un délégué suppléant pour celles dont la population n'excède pas mille habitants et deux délégués suppléants pour les autres.

**4-4/** Le Conseil de la Communauté se réunit au moins une fois par trimestre.

#### **ARTICLE CINQ : DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE**

**5-1/** En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Bureau est constitué par le Président, des Vice-Présidents et, éventuellement d'autres membres du Bureau, sur décision du Conseil de Communauté. Le nombre de Vice-Présidents ne peut excéder 30 % de l'effectif du Conseil communautaire.

**5-2/** Le Conseil peut déléguer Au Président, aux Vice-Présidents ayant reçu délégation ou au Bureau dans son ensemble certaines de ses attributions dans les limites et suivant les conditions définies par l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### **ARTICLE SIX : DU RECEVEUR**

Le Receveur de la Communauté est Monsieur le Trésorier Principal d'Annonay.

#### **ARTICLE SEPT : DES RESSOURCES DE LA COMMUNAUTE**

Les recettes de la Communauté comprennent :

- Après délibération du Conseil communautaire adopté dans les conditions prévues par les articles 1609 quinquies C et 1609 nonies C du Code Général des Impôts, le produit de la Taxe Professionnelle Unique (TPU)
- les revenus des biens meubles et immeubles qui constituent son patrimoine
- les subventions et dotations de l'Etat, des Collectivités Régionales et Départementales, de l'Union Européenne et toutes autres aides publiques
- le produit des ventes de terrains et des lotissements à vocation économique
- le produit des dons et legs
- le produit des taxes, redevances et contributions correspondant aux services assurés
- le produit des emprunts

#### **ARTICLE HUIT : MÉCANISMES DE SOLIDARITÉ FINANCIÈRE ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ET SES COMMUNES MEMBRES**



**8-1/** Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté de communes et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

**8-2/** La Communauté de communes peut instituer une dotation de solidarité communautaire, dans les conditions prévues par l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts.

#### **ARTICLE NEUF : D'UNE EXTENSION EVENTUELLE VERS UNE COMMUNAUTE D'AGLOMERATION**

Dans l'objectif d'un projet cohérent et pertinent d'aménagement de territoire pour l'exercice de compétences nouvelles, un élargissement territorial est envisagé pouvant se concrétiser par des accords de coopération portant sur l'exercice de différentes compétences.

#### **ARTICLE DIX: DU REGLEMENT INTERIEUR**

Dans les formes et délais prescrits par la Loi, le Conseil de la Communauté se dote d'un règlement intérieur

#### **ARTICLE ONZE: DES MODIFICATIONS STATUTAIRES**

En cas d'extension du périmètre ou des compétences de la Communauté ou de toute autre modification aux présents statuts, il sera fait application des dispositions des articles L 5211-17 à L 5211-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### **ARTICLE DOUZE : DE LA DISSOLUTION**

En cas de dissolution de la Communauté dans les conditions prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales, l'autorité compétente fixera la dévolution des biens, de l'actif et du passif.

*Fait à Davézieux*

*Le 4 décembre 2008*

*Annexé aux délibérations du Conseil communautaire et des communes membres approuvant les présents statuts*

## RECAPITULATIF DES CONSEILS 2009 ET 2010

### CONSEIL DU 17 JUIN 2009

- Election d'un nouveau vice-président
- Validation du schéma de développement commercial
- Office de Tourisme du Pays Annonéen : octroi de subvention à l'association pour l'année 2009
- Soutien aux entreprises du bassin : modalités d'intervention de la Cocoba / adoption d'un règlement d'aide
- Dossier DDR 2009
- ORC : Validation des dossiers ORC portant sur l'aide à la modernisation des entreprises
- ORC tranche 3 : modification du règlement d'attribution des aides aux entreprises
- ORC tranche 3 : avenant à la convention
- ORC tranche 2 : modification du règlement d'attribution de subventions pour les Unions commerciales
- ORC Tranche 2 : financement de l'opération chèques cadeaux
- Lancement d'une étude pré opérationnelle OPAH avec volet économie d'énergie affirmé et déclinaison sur les centres bourgs et ANNONAY
- Repérage et qualification de gisements fonciers sur le territoire de la communauté de communes du Bassin d'Annonay (CCBA)
- Aménagement ZA de Marenton : Convention de mandat et convention contournement Davézieux
- Politique tarifaire de la COCOBA pour les équipements sportifs et culturels
- Comptes administratifs et affectation des résultats 2008 COCOBA
- Comptes de gestion du receveur 2008
- Budgets supplémentaires 2009 COCOBA
- budgets annexe M22 foyer europe – budget alloué 2009 –DM 1
- Personnel communautaire : Reconduction du contrat d'un agent requérant des compétences spécifiques
- Modification du tableau des effectifs EHPAD Hôtel de Ville et EHPA Europe
- Convention de groupement CCBA/Mairie/CCAS pour le marché des ordinateurs
- Rapport d'activités du Syndicat des Trois Rivières
- Ouverture des déchetteries intercommunales à l'ensemble de la population
- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination et de valorisation des déchets ménages
- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif
- Création d'un CIAS
- Désignation des représentants de la COCOBA auprès de la mission locale
- Tarifs CROUS 2008/2009

### CONSEIL DU 23 SEPTEMBRE 2009

- Acquisition de terrains – Zone d'activités « La Détourbe » à Vocance
- Aide à l'immobilier – Société SIDE ON - Zone d'activités de Lachaud 3
- Appel à projet FEDER – Demande de subvention
- Taxe de séjour : Fixation des tarifs pour l'année 2010
- Réforme des chambres de commerce et de l'industrie
- Exonération TP aux librairies labellisées – Librairies indépendantes de référence.

- Convention avec le syndicat Ardèche Verte pour le développement d'une politique muséale et patrimoniale
- Espace culturel communautaire - Demande de subvention pour l'acquisition de matériel technique auprès du conseil régional et général
- Espace culturel communautaire - Demande de subvention de fonctionnement pour l'année 2010 auprès du Conseil Régional et du Conseil Général de l'Ardèche
- Espace culturel communautaire - Demande de subvention pour des actions culturelles dans le cadre du schéma départemental des enseignements artistiques
- Modification de la convention de mutualisation passée entre la ville d'Annonay, le CCAS et la COCOBA
- Groupement de commandes pour un marché d'assurances risques statutaires
- Règlement d'utilisation des véhicules communautaires
- Taxe d'enlèvement des ordures ménagères – Exercice 2010 – Suppression des zones de perception
- Exonération de Taxe d'enlèvement des ordures ménagères au profit des entreprises pour l'exercice 2010
- Avenant au barème D d'Eco Emballage
- Convention avec la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche pour la collecte des plastiques agricoles
- Demande de gratuité pour location EEJM par l'amicale des Sapeurs Pompiers
- Demande de gratuité pour location EEJM par les Centres Sociaux et Familiaux
- Demande de gratuité pour location EEJM par la Ligue contre le Cancer
- Budget annexe EHPAD Hôtel de Ville – Exercice 2009 – Décision modificative n° 1
- Budgets annexes EHPAD Hôtel de Ville et Foyer de l'Europe – Affectation des résultats 2009 suite à l'adoption des Comptes Administratifs 2008
- Subvention à l'association SEMAD – Exercice 2009
- Subvention à l'association ADMR – Exercice 2009

### CONSEIL DU 21 OCTOBRE 2009

- Rapport d'activité de la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay
- Modification de délégations et vice présidences de membres du Conseil Communautaire
- Débat et orientations choisies par la Communauté de Communes sur :
  - le projet de réforme de la taxe professionnelle
  - le projet de réforme des collectivités territoriales
- Aide à l'immobilier d'entreprise : Société Via Logistique Rhône Alpes
- APPEL A PROJET FEDER 2009 : fiche action 7 – opération intitulée : une pépinière d'entreprises à Vidalon, maison mère de la résidence d'entreprises éclatée
- Programme Local de l'Habitat – Action 13 « Aménagement d'une aire d'accueil des gens du voyage » demande de subvention auprès de l'état et du Conseil Général
- Mission d'animation et d'assistance technique confiée à la Chambre de l'agriculture de l'Ardèche : Etablissement d'un avenant prolongeant la durée de la mission
- Motion de soutien au monde agricole
- Convention de partenariat entre Communauté de Communes du Bassin d'Annonay/commune de Vanosc/Association La Vanaude pour l'Espace Joseph Besset pour l'année 2009
- Convention de partenariat entre Communauté de Communes du Bassin d'Annonay/commune de Vanosc/Association La Vanaude pour l'Espace Joseph Besset pour l'année 2010
- Budget Annexe « EHPAD Hôtel de Ville » - Instruction budgétaire et comptable M22 – Exercice 2010 – Propositions budgétaires

- Budget Annexe « Foyer de l'Europe » - Instruction budgétaire et comptable M22 – Exercice 2010 – Propositions budgétaires
- Admission en non valeur
- Attribution marché risques statutaires suite à groupement de commande avec le centre de gestion.
- Modification des statuts du Sytrad-articles 3 et 8
- Demande de subvention auprès de l'Agence « Eau-Rhône-Méditerranée et Corse » pour les travaux de réhabilitation des ANC
- Subvention « Mission Locale »

## **CONSEIL DU 16 DECEMBRE 2009**

- Installation d'un nouveau Délégué représentant Annonay
- Approbation du procès verbal du 21 octobre 2009
- Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement 2010
- Compétences transférées au 1<sup>er</sup> janvier 2009 – mise à disposition des biens – autorisation donnée au Président de signer les procès verbaux de mise à disposition
- Compétences transférées au 1<sup>er</sup> janvier 2009 – fixation du montant définitif des attributions de compensation.
- Budget locations : admissions en non valeur
- Budget annexe « locations » : décision budgétaire modificative
- ORC : validation dossiers portant sur l'aide à la modernisation des entreprises
- Soutien à l'association animations économiques du bassin d'Annonay : subvention 2009
- Création d'un lieu de ressources dédié aux artistes et artisans d'arts : réhabilitation du site du Monteillet à Vanosc
- Signalétique thématique randonnée
- Entretien des sentiers de randonnées
- Aménagement d'aires d'accueil pour camping car
- Commission intercommunale pour l'accessibilité des personnes handicapées – formation
- Plan cantonal de défense de la forêt contre l'incendie – demande de subvention auprès de l'Etat et du Département : action 1 sensibilisation auprès des scolaires
- ZA Chantecaille : cession d'une parcelle à la SCI Chanteclair
- ZA Chantecaille : échange de terrain Cartailier / Mondon
- Extension ZA Chantecaille : aménagement du quartier « Chantecaille – Les Fontaines » :
- PACT 07 : renouvellement convention suivi et animation
- Etude de déplacement – convention financière avec le syndicat mixte Ardèche Verte
- CIAS : création, adoption des statuts et demande de subvention auprès du Conseil Général de l'Ardèche
- CIAS : désignation des élus au Conseil d'Administration
- CIAS : Intégration des MAPA – Evaluation des charges transférées
- Budget annexe du foyer de l'Europe – exercice 2009 – admissions en non valeur
- Budget annexe du foyer de l'Europe – exercice 2009 – décision modificative n°2
- Budget annexe EHPAD Hôtel de Ville – exercice 2009 – décision modificative n°1-nouvelle version
- Budget annexe EHPAD Hôtel de Ville – exercice 2009 – décision modificative n°2
- Transfert de la compétence « assainissement collectif » : modalité d'unification tarifaire et vote des tarifs 2010
- Assainissement Non Collectif : marché travaux de réhabilitation d'installations d'assainissement non collectif, résultats pour l'ensemble des lots
- Déchets des Ménages : avenant au marché
- Actions intervenants extérieurs en milieu scolaire avec l'Education Nationale
- Convention de partenariat avec la MJC / Pôle image
- Convention avec l'APSOAR

## CONSEIL DU 10 FEVRIER 2010

- débat d'orientations budgétaires
- vote des tarifs de la déchetterie
- vote du tarif de la redevance spéciale
- marché ordures ménagères, résultat pour l'ensemble des lots
- SPANC : demande de subvention réhabilitation 2<sup>e</sup> année
- Création et adoption des Statuts de la régie « Régie d'assainissement du Bassin d'Annonay »
- Désignation des membres du Conseil d'exploitation de la Régie d'Assainissement du Bassin d'Annonay
- CNL 2010 : demande de subvention pour la création de fonds thématiques
- Révision des modalités tarifaires sport et culture
- Mises à disposition des salles de spectacles
- ORC : validation du dossier portant sur l'aide à la modernisation des entreprises
- association Animations Economiques du Bassin d'Annonay : octroi d'une subvention sur l'année 2010
- CCI : renouvellement de la Convention COCOBA/CCI
- Cession d'un bâtiment relais à l'entreprise CONCEPT FRUITS : résiliation du crédit bail et transfert du prêt à l'entreprise
- Elaboration d'un diagnostic stratégique agricole sur le bassin Annonéen
- tarifs espace économique Jean Monnet
- Etude de déplacement – convention financière avec le syndicat mixte Ardèche Verte
- Cession au profit de la COCOBA pour régularisation de l'assiette foncière de la piste cyclable sise à « Gourdanel » - Saint Clair

## CONSEIL DU 31 MARS 2010

- Conseil communautaire : modification de la représentation de la Commune de Roiffieux auprès du Conseil de la COCOBA
- Approbation du procès verbal du 10 février 2010
- Représentation de la COCOBA auprès de l'AEBA : désignation des représentants
- Représentation de la COCOBA auprès du SCOT : modification
- Fixation du cadre budgétaire
- Vote des budgets primitifs 2010
- Cotisation foncière des entreprises vote du taux relais 2010
- Montant des attributions de compensation de 2010
- Personnel communautaire : approbation du tableau des emplois
- Personnel communautaire : Régime indemnitaire
- Personnel communautaire : régime indemnitaire : mise en place d'indemnités pour travaux dangereux, insalubres, incommodes ou salissants
- Personnel communautaire : convention de disponibilité pour le développement du volontariat
- Assainissement : servitude d'utilité publique Saint Julien Vocance
- Assainissement : servitude d'utilité publique Boulieu les Annonay
- Assainissement : servitude d'utilité publique Saint Marcel les Annonay
- assainissement : demande de subvention Villevocance
- assainissement : demande de subvention Vernosc les Annonay (Converses)
- assainissement : demande de subvention Vernosc les Annonay (Armenson)

- assainissement : demande de subvention Saint Clair
- assainissement : demande de subvention Vocance
- assainissement : demande de subvention Roiffieux
- assainissement : demande de subvention Saint Marcel les Annonay
- assainissement : demande de subvention Boulieu les Annonay
- assainissement : Adoption du règlement intérieur du service assainissement
- Assainissement : Participation pour raccordement à l'égout
- Information au Conseil : lancement marchés relatifs à la compétence assainissement
- Redevance incitative : demande de subvention auprès de l'ADEME
- Redevance incitative : demande de subvention auprès du Conseil Général de l'Ardèche
- Vote du taux de la TEOM
- Comptes administratifs 2009 des budgets annexes du foyer de l'Hôtel de Ville et du foyer Europe
- comptes de gestion 2009 des budgets annexes du Foyer de l'Hôtel de Ville et du foyer Europe
- Concept fruits : aide à l'immobilier d'entreprises
- Concept Fruits : voeu
- Office de tourisme : octroi d'une subvention pour 2010
- ORC : dossiers modernisation des entreprises
- OUC : interventions de la COCOBA
- Zone du mas : Cession et Acquisition de terrain
- règlement intérieur des salles de spectacle

### CONSEIL DU 19 MAI 2010

- point sur les études menées par la COCOBA par M. BERCHU et M. TOURNAYRE
- Rapport de fonctionnement de la COCOBA de M. RALLET, M. COSTE, M. JOURDAIN, M. CHAPUS
- Conseil communautaire : modification de la représentation de la Commune de Saint Cyr
- Approbation du procès verbal du 31 mars 2010
- Représentation de la COCOBA auprès de l'AEBA : Modification d'un représentant
- Représentation de la COCOBA auprès du Conseil de surveillance du Centre Hospitalier
- personnel communautaire : recrutement d'un agent requérant des compétences spécifiques
- Zone du mas : Cession et Acquisition de terrain Madame SAGE et conditions particulières
- Zone du Mas : déclaration d'utilité publique : projet nouvelle voie zone du Mas
- Site de Canson Vidalon : achat d'une partie du site à EPORA en vue d'y installer des activités
- Demande de financement DDR : aménagement et extension des zones et aménagement de la Manufacture Royale Canson à Vidalon pour l'accueil d'entreprises
- ORC : validation des dossiers portant sur l'aide à la modernisation des entreprises
- Etude évaluation de l'OUC et réflexion prospective : maîtrise d'ouvrage COCOBA et mobilisation des financements.
- Assainissement collectif : complément aux tarifs assainissement 2010
- Assainissement collectif : contrat de rivière travaux de réhabilitation demande de subvention complémentaire
- Assainissement non collectif : adoption du nouveau règlement du SPANC et modification de la périodicité du contrôle de bon fonctionnement.
- Assainissement non collectif : mise en place de la pénalité financière en cas d'absence d'installation ou en cas d'obstacle à l'accomplissement des missions du SPANC
- Convention pour la perception et le reversement de la redevance d'assainissement collectif sur les communes de la Communauté de Communes ».

- ANC : études travaux animation : demande de subventions auprès du Conseil Régional Rhône Alpes et de l'agence de l'eau
- Déchets des ménages : convention de mise à disposition d'un terrain pour point d'apport volontaire -
- Déchets des ménages : scénario retenu pour la mise en place de la redevance incitative INFORMATION
- mairie de Vernosc Les Annonay : révision du POS – association de la COCOBA
- Mairie de Boulieu les Annonay : révision du POS – association de la COCOBA
- Théâtre et EMD : installation du prélèvement automatique
- Gymnase du Zodiaque : réfection du revêtement de sol demande de subvention

## Bureaux COCOBA :

Pendant cette période, le Bureau Communautaire s'est réuni plusieurs fois, dont certaines en ajoutant une Commission Administration Générale ou une Commission Finances.

- 3 JUIN 2009 + Commission Administration Générale
- 1 JUILLET 2009
- 9 SEPTEMBRE 2009 + Commission Administration Générale
- 23 SEPTEMBRE 2009
- 7 OCTOBRE 2009 + Commission Administration Générale
- 21 OCTOBRE 2009
- 4 NOVEMBRE 2009
- 16 NOVEMBRE 2009
- 25 NOVEMBRE 2009
- 2 DECEMBRE 2009 + Commission Administration Générale
- 16 DECEMBRE 2009
  
- 13 JANVIER 2010 + Commission Finances
- 20 JANVIER 2010 + Commission Finances
- 27 JANVIER 2010 + Commission Finances + Commission Administration Générale
- 3 FEVRIER 2010 + Commission Finances
- 10 FEVRIER 2010 + Commission Finances
- 17 FEVRIER 2010 + Commission Finances
- 24 FEVRIER 2010 + Commission Finances
- 01 MARS 2010 + Commission Finances
- 10 MARS 2010 + Commission Finances
- 17 MARS 2010 + Commission Finances + Commission Administration Générale
- 24 MARS 2010
- 31 MARS 2010
- 07 AVRIL 2010
- 21 AVRIL 2010
- 05 MAI 2010 + Commission Administration Générale
- 19 MAI 2010



# POLE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

## Service Développement Economique

### INTRODUCTION

Le développement économique constitue la compétence majeure de la COCOBA. L'action économique de la communauté s'exerce dans plusieurs domaines au rang desquels :

- Accompagner le développement des entreprises et les projets d'implantations nouvelles :
  - le développement de l'offre de foncier d'activités : acquisitions foncières en vue des projets d'extension et de création de zones d'activité...
  - mise en place du concept de pépinière glissante
  - développement d'ateliers d'artisans d'art
  - aide à l'immobilier d'entreprises sous forme de subventions, rabais sur le prix de vente, locations de terrains nus ou aménagés de bâtiments neufs ou rénovés, locations-ventes
- Conduire une action volontariste en faveur de l'agriculture et ainsi :
  - proposer des modalités d'intervention, notamment la conduite d'un diagnostic agricole
  - proposer des pistes d'accompagnement des exploitations et des porteurs de projets (collectifs, de filière...)
- Développer une économie touristique fondée sur les atouts de notre territoire :
  - patrimoine et culture industriels et techniques
  - savoir-faire et produits locaux
  - sites naturels et patrimoine bâti

Ces grandes orientations ont été actées lors du conseil du 17 juin 2009.

### I - LES RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES

Tout comme l'année précédente, les rencontres avec les entreprises du bassin ont été multiples.

Dans un contexte économique encore fragile, le pôle développement a été sollicité par des entreprises et porteurs de projets à la recherche de terrains ou de locaux disponibles.

Parmi les entreprises rencontrées et/ou accompagnées dans leur projet de développement :

ARJOWIGGINS, BARRALON, CANSON, CONCEPT FRUITS, DESCOURS ET CABAUD, EMBOUTIMETAL, FICHET, FRAPPA, GROUPE BERNARD pour le concessionnaire RENAULT, HUCHET Menuiserie, MA CUISINE, MARON GOUDARD, MATERIAUX CHAUSSON,



MONSIEUR MEUBLE, MODULAUTO, MOUNARD TP, MP HYGIENE, SPPP, NUTRITION ET SANTE, LA POSTE, SAUR, TEXATOP, et plus d'une cinquantaine d'autres porteurs de projets souhaitant s'établir ou développer une activité sur le Bassin annonéen.

## II - L'OFFRE DE FONCIER D'ACTIVITES

### Les zones d'activités :

Le chantier engagé par la Communauté de communes en 2008 se poursuit pour reconstituer un portefeuille foncier conséquent et attractif :

- aménagement de la zone de Marenton à Annonay

Depuis juin 2009, la maîtrise d'ouvrage de cette opération intimement liée au contournement routier d'Annonay a été déléguée au Syndicat Départemental d'Équipement de l'Ardèche. L'analyse environnementale et urbaine, confiée à un prestataire spécialisé, entre dans sa dernière phase, le scénario d'aménagement ayant été retenu en avril dernier. La maîtrise d'œuvre de l'opération (organisation des accès et de la desserte, aménagement foncier) a également été lancée. Dès l'automne prochain, le projet de ZAC entrera en phase de réalisation :

-livraison de l'AEU et transcription règlementaire des exigences environnementales

-compte tenu du plan d'aménagement retenu, détermination des procédures à mettre en œuvre pour régulariser et modifier le dossier ZAC existant.

- acquisitions et échanges fonciers en vue de l'extension de la zone d'activités de Massas Chantecaille sur la commune de Saint Clair
- négociations foncières et acquisitions en vue de la création de la zone d'activités La Détourbe sur la commune de Vocance

### Développement d'une offre d'immobilier d'entreprises adaptée :

Projet de pépinière à Vidalon : au cours de l'automne 2009, un dossier de financement a été constitué pour un coût global de 950 000 euros et présenté au financement du FEDER, du Conseil Régional et du Conseil Général.

A ce jour, seul le Département s'est engagé à hauteur de 79 566 euros de subvention (au taux de 8,38 %).

Le rachat du site de la manufacture royale à l'EPORA a été approuvé lors du conseil du 19 mai 2010.

870 m<sup>2</sup> de bureaux sont en cours d'aménagement en vue d'accueillir à l'automne le centre opérationnel de la région Grand-est de la SAUR. Une trentaine de salariés y prendront place.

D'autres perspectives d'installations à Vidalon sont à l'étude, notamment le groupement fonctionnel Nord-Ardèche du SDIS.

### **III - L'AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISES**

#### **III.A : validation de la Charte d'intervention (*valant cadre de référence pour instruction des projets d'entreprises*)**

S'agissant des soutiens financiers attribués aux entreprises, les aides publiques sont strictement encadrées par les dispositions du Traité de l'Union Européenne et les dispositions législatives et réglementaires codifiées aux articles L.1511-1 et suivants et R.1511-1 et suivants du Code Général des Collectivités Locales.

En France, la Région coordonne en tant que chef de file les actions relatives au développement économique. Les départements, les communes et les groupements de communes y participent.

L'aide à l'immobilier est l'une des formes de ces actions économiques. La communauté de communes souhaite se fixer des modalités d'intervention dans ce domaine et ce, de manière cohérente avec les aides publiques octroyées par les collectivités territoriales – Région et Département.

Lors du Conseil du 15 juillet 2009, la Cocoba s'est dotée d'un cadre de référence permettant de guider l'instruction des projets d'entreprise, instruction qui sera effectuée au sein de la commission Développement économique. Sur avis et proposition de la dite commission, l'assemblée délibérante sera saisie de chaque dossier instruit dans ce cadre pour approbation définitive.

Le cadre de référence ou Charte d'intervention est le suivant :

Objectifs : favoriser la réalisation des investissements immobiliers, fonciers et/ou des créations d'emplois

Bénéficiaires : l'aide peut être allouée soit directement à une entreprise, soit à un intermédiaire

Activités concernées : activités industrielles ou artisanales de production ou relevant du secteur des activités de services à l'industrie et entreprises d'insertion. Les entreprises en nom personnel sont exclues

Dépenses éligibles : l'entreprise doit opter pour l'une des possibilités suivantes :

- ✓ acquisition de terrains et/ou aménagements fonciers, construction ou aménagement de locaux d'activités (dépense plancher : 100 000 €)
  - ✓ nouvelle location de locaux d'activités (dépense plancher : 10 000 € par an sur une période de 3 ans maximum)
  - ✓ coûts salariaux correspondant aux nouveaux emplois créés sur le site concerné par l'investissement, calculés sur une période de deux ans.
- Les emplois pris en compte sont les emplois équivalents à des temps plein sous forme de contrats à durée indéterminée.

Nature de l'aide : L'aide de la Communauté de communes peut revêtir plusieurs formes :

1) en priorité, elle se traduira par des travaux d'aménagement de terrains ou de bâtiments

2) rabais consenti sur le prix du terrain

3) prise en charge de frais liés à l'implantation de l'entreprise sur le nouveau site

4) à titre exceptionnel, sur la base d'une argumentation précise et en fonction de contraintes spécifiques liées à l'opération, l'aide de la Communauté de communes pourra prendre la forme d'une subvention

*5) dans certains cas, la Communauté de communes pourra porter l'investissement immobilier sous forme de location pour une durée limitée à 5 ans sous la condition d'obtenir des garanties en cours d'étude au Conseil Général et au Conseil Régional.*

Montant de l'aide : le montant de l'aide dont peut bénéficier l'entreprise est plafonné à 20 000 € et s'élève au maximum à :

- soit 1% des coûts HT de l'investissement immobilier ou des coûts de location calculés sur une période de 3 ans
- soit 1% des coûts salariaux correspondant aux nouveaux emplois créés sur le site concerné par l'investissement, calculés sur une période de deux ans
- Le taux d'intervention pour les entreprises de la première transformation du bois est porté à 2%.

Engagement spécifique : une convention sera établie entre la collectivité et le bénéficiaire fixant notamment les modalités de remboursement de l'aide en cas de non-respect des engagements.

### **III.B : Projets soutenus sur la période écoulée**

#### **- Soutien à l'entreprise SIDEON sur la zone d'activités Le Mas**

L'entreprise SideOn, dirigée par Eric TEMPE, s'est spécialisée dans le négoce import-export de matériel et d'équipement liés aux sports nautiques. Elle connaît une forte croissance ces trois dernières années et l'entreprise n'a plus la capacité de se développer sur le site d'origine de Vanosc : exigüité des locaux qui limite les possibilités de stockage, difficultés d'accès pour les livraisons...

Le projet de construction de nouveaux locaux sur un site approprié aux besoins de l'activité s'est conclu par l'acquisition d'un terrain communautaire sur la zone d'activités Lachaud III (cf délibération du Conseil réuni le 9 juillet 2008).

A terme, le développement de la société sur ce nouveau site permettra la création de nouveaux emplois.

Le coût de l'opération immobilière – acquisition et construction des bâtiments – est évalué à 314 000 € HT.

Pour cette opération, l'entreprise a obtenu un soutien financier du Conseil Général au titre du règlement d'aide à l'immobilier d'entreprises pour un montant de 31 400 €.

En application de la Charte d'intervention, la Cocoba apporte une subvention de 3 140 euros à l'opération.

#### **- Soutien à la Société Via Logistique Rhône-Alpes à Annonay**

La société Via Logistique Rhône-Alpes est une entreprise nouvellement créée sur la commune d'Annonay, spécialisée dans l'entreposage et les activités logistiques.

La société maîtrise des savoir-faire spécifiques en matière de supply chain pour des secteurs aussi divers que l'alimentaire, la parapharmacie, la chimie ou les produits pour le bâtiment.

Le projet immobilier consiste à édifier un bâtiment de 5 000 m<sup>2</sup> sur la zone d'activités de Marenton à proximité de la société Tétra Médical afin d'en assurer la logistique. Tétra Médical est spécialisée dans la fabrication de gazes, de compresses et de pansements.

Le développement de l'entreprise va être étroitement lié au développement de l'activité de Tétra Médical.

L'investissement est évalué à 3 400 000 €. Cette opération s'accompagnera par la création de 19 nouveaux emplois en CDI et équivalents temps plein, Via Logistique Rhône-Alpes ne comptant actuellement aucun salarié.

Le Département et la Région Rhône-Alpes ont apporté leur soutien financier à hauteur de 295 000 euros.

La Cocoba apportera une aide plafonnée à 20 000 euros sous forme de travaux d'aménagement de l'intersection permettant d'améliorer l'accessibilité au futur bâtiment.

- Soutien à la société Concept Fruits:

Concept Fruits est spécialisé dans le traitement de la châtaigne : 2<sup>ème</sup> acteur en France avec 33 % de parts du marché à l'export. Le chiffre d'affaires est aujourd'hui réalisé avec l'industrie agroalimentaire.

Objectif de l'entreprise : renforcer son positionnement dans la transformation du marron en développant des produits innovants. La société s'y emploie dans la recherche et la fabrication de produits qui commencent à être mis sur le marché national et bientôt européen.

Cette nouvelle gamme de produits – marrons cuisinés et nouvelle crème de châtaignes – a reçu le prix de l'innovation au SIAL en 2008.

De nouveaux produits sont en phase de développement pour 2011.

Le projet de développement de l'entreprise :

- développement de nouvelles recettes de marrons cuisinés destinées aux traiteurs et industriels de l'agroalimentaire et de pâte à tartiner à base de marrons
- mise au point des préparations de fruits (industriels, biscuiteries et glaciers)
- mise en place d'un service Recherche & Développement orienté vers l'innovation et le packaging
- optimisation des procédés de transformation

Le projet d'investissement sur le site de Davézieux s'élève à 534 188 euros :

- agrandissement de l'usine actuelle permettant la création d'une deuxième ligne de production, l'extension de la salle de conditionnement, de la chambre froide et ainsi répondre aux normes de qualité IFS, BRC et quantitatives de productivité
- amélioration de l'outil de production et achat de matériel

Après avoir cédé à l'entreprise le bâtiment industriel qu'elle occupait – dans le cadre d'une levée d'option du crédit-bail – en février 2010, la Cocoba a apporté son soutien sous forme de subvention pour un montant de 2 689 euros, aux côtés de l'Europe, de la Région et du Département (total des aides publiques engagées sur cette opération = 211 490 euros)

#### **IV - PROGRAMMES ET ACTIONS ENGAGES**

Sur l'année écoulée, les principales initiatives engagées se déclinent comme suit :

#### IV.A : Artisanat Commerce

### **Orientations stratégiques pour le Schéma de développement commercial de la Communauté de communes du Bassin d'Annonay**

Le comité de pilotage du 13 mai 2009 a mis en exergue la nécessité de formaliser les orientations majeures de la collectivité destinées à maîtriser le développement commercial sur le Bassin annonéen ; étape indispensable pour permettre au cabinet CERCIA Consultants de rédiger une première version du Schéma de développement commercial.

Le Conseil du 17 juin 2009 s'est prononcé à bulletin secret sur un certain nombre de principes.

<b>1- <u>En termes de grandes surfaces alimentaires</u>, l'étude a mis en évidence un potentiel de croissance d'environ 2.500 m<sup>2</sup> de surface de vente sur les prochaines années. Comment faut-il affecter ce potentiel de croissance ?</b>			
	<b>OUI</b>	<b>NON</b>	<b>S'ABSTIENT</b>
<i>Il faut l'affecter à l'accueil d'un nouveau supermarché sur la Communauté de communes</i>	14	37	4
<i>Il faut le répartir sur les grandes surfaces alimentaires déjà présentes sur l'agglomération (sur le centre-ville d'Annonay et sur les zones commerciales de Davézieux).</i>	43	8	4
<b>2- <u>En termes de grandes surfaces spécialisées</u>, l'étude a mis en évidence des créneaux de développement dans certains domaines précis.</b>			
Validation des secteurs économiques :	<b>OUI</b>	<b>NON</b>	<b>S'ABSTIENT</b>
<i>Dans le domaine du meuble notamment le mobilier jeune et d'entrée de gamme</i>	45	9	1
<i>Dans le domaine du bricolage (hors jardinerie)</i>	29	23	3
<i>Dans le domaine de l'électroménager</i>	18	31	6
<i>Dans le domaine des vêtements et articles de sport</i>	46	4	5
<i>Dans le domaine des loisirs culturels (librairie, disques, multimédia, ...)</i>	45	8	2

<b>3- <u>Les galeries marchandes périphériques</u></b>			
	<b>OUI</b>	<b>NON</b>	<b>S'ABSTIENT</b>
<i>Il est nécessaire de refuser tout développement de galeries marchandes en périphérie pour ne pas entrer en concurrence frontale avec l'offre commerciale du centre-ville</i>	44	7	4
	<b>OUI</b>	<b>NON</b>	<b>S'ABSTIENT</b>
4- La redynamisation du commerce du centre-ville doit être la priorité du Schéma de développement commercial du Bassin.	45	4	6
5- L'accueil de locomotives commerciales et d'enseignes commerciales dans le domaine de l'équipement de la personne (vêtements, chaussures, soins esthétiques, ...) doit se faire prioritairement sur le centre-ville d'Annonay.	43	10	2
6- L'accueil de grandes surfaces spécialisées dans le domaine des biens culturels (librairie, disques, vidéos, multimédia, ...) doit se faire prioritairement sur le centre-ville d'Annonay.	39	10	6
7- Il est nécessaire de définir sur la zone commerciale de Davézieux un périmètre sur lequel la grande distribution pourra s'exprimer (dans les limites fixées aux points 1 et 2) sans déborder de ces limites spatiales.	45	4	6

### **L'approbation du Schéma de développement commercial à l'échelle du Bassin :**

Le schéma définitif a été approuvé lors du conseil communautaire réuni le 15 juillet 2009.

### **IV.B : Tourisme**

- *Elaboration d'un Schéma de développement touristique à l'échelle de l'Ardèche Verte :*

Budget prévisionnel : 35 000 € / Subventions attendues Région 60% et CG07 20%

Apports de la Cocoba pour la rédaction du cahier des charges de l'étude :

- organisation des offices de tourisme et syndicats d'initiative et perspectives
- soutien à l'offre d'hébergement touristique
- développement des loisirs de pleine nature : réflexion sur les initiatives à promouvoir (événementiel, produit...)
- perspectives en terme d'aménagement et d'équipements structurants sur le Bassin.

L'étude pilotée par le Syndicat mixte Ardèche Verte a été interrompue, considérant que le prestataire n'avait pas fourni le niveau d'expertise attendu.

- Les actions et initiatives à l'échelle du Bassin annonéen :

➤ *Perception de la taxe de séjour :*

Il convient de rappeler que le produit de la taxe de séjour – déduction faite de la part départementale – est intégralement reversé à l'Office de tourisme du Pays annonéen.

Produit 2009 versé à l'OT : 21 650 €

➤ *Création d'aires d'accueil de camping cars*

La Cocoba s'est prononcée pour lancer une première tranche d'opérations pour un coût estimatif de 60 000 euros HT.

Un appel d'offres a été lancé pour l'aménagement du site de Boulieu. Les travaux pourraient débiter à l'automne 2010.

#### **IV.C : Technologies de l'information et de la communication**

Organisation d'un temps fort « TIC Eco » sur le Bassin à l'horizon / créer un événement majeur autour de l'arrivée de la fibre optique.

La Communauté de communes du Bassin d'Annonay prépare activement la tenue d'un événement majeur combinant les Technologies de l'information et de la communication et le développement économique de manière à consacrer l'arrivée de la fibre optique et ainsi :

**Initier une action phare pour la promotion économique du territoire.**

Cet événement, qui pourrait être intitulé *Territoire Innovant Connecté*, se déroulera les 12, 13 et 14 mai 2011 et se tiendra à l'Espace économique Jean Monnet situé sur la commune de Davézieux.

Il sera couplé avec le *Printemps de l'image et de la photographie*, en accord avec les organisateurs de cette manifestation.



Tables rondes, conférences, stands ouverts aux entreprises et professionnels (opérateurs,...) et remise de prix / concours vidéo ouvert aux établissements scolaires seront au programme de ces trois journées « Événement TIC »

Parmi les temps forts de l'opération, une création chorégraphique sur fond DVD (photos et vidéos) consacrée à la Grotte Chauvet sera mise en scène à l'Espace culturel Montgolfier de Davézieux et retransmise à la Cité des sciences de la Villette.

Le principe consiste à la fois à :

- mettre en valeur l'un des principaux patrimoines de l'Ardèche, la Grotte Chauvet
- révéler notre capacité à pouvoir créer un événement culturel d'ordre national
- démontrer nos facultés dans l'emploi des nouveaux moyens de communication pour diffuser cet événement.

#### **IV.D : Agriculture**

La Cocoba a été mobilisée par la Chambre d'agriculture et les acteurs économiques sur plusieurs projets structurants en faveur de la filière viande en Nord-Ardèche :

- le projet de mise aux normes et de restructuration de l'abattoir d'Annonay
- la création d'un atelier collectif de découpe et de transformation de produits carnés et légumes.

La Cocoba s'est engagée dans l'établissement d'un diagnostic stratégique agricole sur le Bassin. Un prestataire a été retenu pour accompagner les élus dans ce cadre. A ce jour, les financeurs – Europe et Région Rhône-Alpes – ne se sont toujours pas engagés.

Considérant le taux des aides publiques attendu – 80 % - l'opération n'a toujours pas été lancée.

Enfin, ne manquons pas de souligner la situation dramatique que subissent nombre de producteurs en raison de l'évolution des politiques européennes. La Communauté de communes a adopté en octobre dernier une motion de soutien au monde agricole.

## Opération Urbaine Collective : Tranche 3

### **Action 5 : « Aide à la modernisation des entreprises » :**

Fin de l'opération juillet 2009 - 18 entreprises bénéficiaires

Le montant total des subventions a été utilisé soit sur 100 000 € prévus : 98 557 € attribués

Moyenne des investissements pour un dossier : 20 035 €

Moyenne de la subvention pour un dossier : 4 107 €

Au cours de la T3, 24 entreprises ont obtenu une subvention, 3 dossiers non pas été réalisés.

Le mandatement du dernier dossier « Bar le Commerce » n'a pu avoir lieu, les fonds nécessaires n'ont pas été prévus au budget 2010. Une décision budgétaire modificative a été demandée au Conseil Municipal du 30/09/10.

### **Actions 4a : « Mise en œuvre de la démarche qualité commerce » :**

Maître d'ouvrage CCI, l'action a été réalisée dans sa totalité.

### **Action 8 : « Démarches de progrès pour les entreprises artisanales » :**

Maître d'ouvrage CM07, l'action n'a été réalisée qu'à hauteur de 42%.

Le règlement des subventions FISAC affectées à ces actions, a fait l'objet de décisions modificatives budgétaires en juin et septembre 2010 (fonds non prévus au budget 2010)

\*\*\*\*\*

L'option d'utiliser une partie des fonds FISAC ORC pour des entreprises artisanales ou commerciales du centre ville d'Annonay, ayant un projet structurant et entrant dans les critères déterminés, a été validée lors du Comité de pilotage du 25 mai 2010 et approuvé par le Conseil Communautaire du 30 juin 2010. Les conditions du règlement ORC seront appliquées.

Les partenaires financiers, le FISAC et le CG07 ont été sollicités pour approuver cette nouvelle disposition.

### **Projets souhaitant bénéficier d'une subvention ORC :**

Aménagement de la librairie « La Parenthèse » transfert d'une pizzeria « Chris'Pizza », aménagement du bar Las Chicas (deux commerces Place Gaston Nicod). Ces deux dernières

demandes pourraient poursuivre l'impulsion « aménagement du quartier de Cance », lancée par la Ville d'Annonay.

\*\*\*\*\*

Lancement du Marché « Etude Impact OUC et projection du centre ville », dont la maîtrise d'ouvrage initialement attribuée à la ville d'Annonay a été transférée à la COCOBA lors du Conseil Municipal du 20 mai 2010.

A venir, il faut poursuivre la dynamique impulsée par l'opération OUC d'Annonay par une réflexion en cohérence avec l'ANRU, le PNRQAD et le Projet urbain et bien évidemment l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes (15 communes).

\*\*\*\*\*

#### **Hors OUC : Annonay+ :**

Contacts avec la Fédération Annonay+ pour le suivi de leurs activités 2009/2010. Le programme d'actions a été réalisé et les objectifs demandés dans la convention ont été atteints.

\*\*\*\*\*

### **Opération Rurale Collective : Tranche 3**

#### **Action 2 : « Modernisation des points de vente » :**

Fin de prise des dossiers novembre 2010, terme de l'opération février 2011.

Les investissements doivent être supérieurs à 10 000 € H.T

12 entreprises bénéficiaires pour cette période.

Actuellement, les demandes sont importantes suite aux retombées très fructueuses via la communication auprès des élus et les UCA, de la fin de cette opération et de l'intérêt d'utiliser la totalité de l'enveloppe fonds FISAC attribués.

#### **Projets en cours :**

Entreprises : DEBOISEC à St Cyr, Scierie BARRALON à St Marcel, création d'un restaurant à Vernosc, reprise de la station service garage à St Marcel, aménagement de l'épicerie VIVIAL à Roiffieux,

**D'autres projets avec 1<sup>er</sup> contact déjà entrepris.**

Menuiserie LAFFONT à Vanosc, Boucherie COTTEIDIN à Boulieu, installation d'une épicerie à Vocance, reprise du restaurant la Moustache Gourmande à St Clair, hall d'expo poêles et cheminées à Davézieux.

Les fonds FISAC seront consommés avant la date envisagée.

**Action 5 : « Soutenir l'animation des UCA » :**

L'opération chéquier d'offres d'Annonay+ a été proposée aux cinq UCA, l'action sera donc portée par ORC. L'opération aura lieu du 12 au 28 novembre, ce chéquier d'offres sera distribué à 30 000 exemplaires.

(Validation de la demande de subvention d'Annonay+ lors du Comité de Pilotage du 11/05/10) –

(Délibération Conseil Communautaire du 06/05/09 : Modification de l'action 5, reconnaissant Annonay+ comme acteur économique du bassin et pouvant ainsi entrer dans le périmètre d'intervention).

\*\*\*\*\*

Dans le cadre de ORC, des communes vont sollicités le FISAC afin d'obtenir des subventions pour la réalisation d'une halle couverte pour Boulieu et l'aménagement du local épicerie pour Vocance. L'étude du montage des dossiers est en cours.

# POLE TEMPS LIBRE, EDUCATION, DEVELOPPEMENT HUMAIN

## Service Culture :

### ➤ JUIN 2009

Validation du règlement intérieur des deux salles de spectacles.

Projet de mandat culturel. Sont retenues comme priorités et pour chacun des 4 pôles les actions suivantes :

#### ***Lecture publique***

Elargissement des horaires pour répondre aux attentes du public du territoire (ouverture la journée du samedi par exemple)

Evolution vers une médiathèque

Université pour tous : 3 conférences seront programmées sur le territoire de la COCOBA

#### ***Musées-Patrimoine***

Mise en réseau des 3 musées

Une étude « diagnostique du territoire » est engagée en partenariat avec le CDPRA

Utilisation des événementiels en réseau : nuit des musées, journées du patrimoine, fêtes de la science

#### ***Pôle Image***

Moulin à image : pérennisation de l'action sur le territoire

Festival du 1<sup>er</sup> film international : communication au-delà du bassin, alterner ouverture et fermeture du festival au théâtre et EMD

#### ***Spectacle vivant***

Mutualisation des deux structures – Politique tarifaire – programmation hors des murs

➤ **OCTOBRE/NOVEMBRE 2009**

Travail en réseau des bibliothèques

Convention avec l'association « la Vanaude »

Mise à disposition des salles de spectacles :

Ont été définis :

- Les priorités :
  - ✓ saison culturelle
  - ✓ associations culturelles du bassin
  - ✓ les manifestations à caractères caritatifs à rayonnement national ou régional
  - ✓ création d'une commission qui examine les demandes
  - ✓ détermination d'une période de prise en compte des demandes
  
- Les tarifs et les coûts :
  - ✓ La COCOBA fait payer le coût réel
  - ✓ Les subventions aux associations dépendent des communes

Modalités tarifaires bibliothèques :

- ✓ Installation de tarifs réduits
- ✓ Prise en considération du RSA
- ✓ Gratuité pour les -18ans pour promouvoir la lecture

➤ **JANVIER 2010**

Internet : Favoriser l'accès à l'information et à la documentation

Partenariat : Développer les partenariats pour le prêt gratuit de documents dans le cadre de convention visant à la promotion de la lecture (crèches – centres sociaux et Ruches, les CDI ...)

Mise à disposition des salles de spectacle :

- ✓ Le nombre de mise à disposition est limité à 2 par an.
- ✓ La saison communautaire reste prioritaire.
- ✓ Les demandes ne seront prises en compte qu'entre le 1<sup>er</sup> avril et le 31 mai pour la période du 1<sup>er</sup> septembre l'année en cours au 30 juin de l'année suivante

Informations diverses :

- ✓ Venue de l'écrivain Marie-Hélène Lafon à la bibliothèque en partenariat avec la librairie « La Hulotte »
- ✓ Demande de subvention de la part de l'association qui gère le cinéma « Le Foyer » de Bourg Argental pour de l'investissement (achat de 2 projecteurs numériques).

## ➤ FEVRIER 2010

### *Saison communautaire*

- ✓ Bilan du 4ème trimestre 2009. Difficile de rapprocher les chiffres des années précédentes de ceux du début de la saison. Les nouvelles orientations artistiques, la volonté des élus de rendre les spectacles plus accessibles, le flou du suivi budgétaire entraîné par le passage en communauté de communes ont engagé à la prudence.
  
- ✓ Problème des heures supplémentaires :  
1350 heures supplémentaires ont été réalisées par l'équipe technique dont 950 au profit d'associations. Une partie de ces heures est assurée lors de réceptions, commémorations pour des besoins de sonorisations.  
Un aménagement du temps de travail s'avère indispensable
  
- ✓ Orientation artistique pour la saison 2010/2011 :  
Nécessité d'avoir une identité artistique pour donner une identité au territoire.  
Cette saison aura donc une forte orientation « Danse » tout en gardant un programme très éclectique (théâtre, humour, musiques...) sans oublier les dimanches  
« Nomades » décentralisés sur les communes du bassin.  
La commission culture a fait le choix de l'identité de la structure communautaire, validée en bureau : elle s'appelle « **Le Mille-Pattes** »

## ➤ MARS 2010

### *Bilan saison de la Bibliothèque*

- ✓ Le bilan présente une évolution respectable avec une hausse de 6%. Marge de progression importante avec une meilleure communication dans les villages environnants.
- ✓ Partenariat entre la bibliothèque communautaire et celles des communes du bassin d'Annonay.
- ✓ Quelles idées pour une meilleure communication auprès du public : formation, concertation au niveau de la programmation des animations, bulletin interne, portail commun, événementiel etc...)
- ✓ La transformation de la bibliothèque communautaire en médiathèque demande un investissement sur 2 ans (2010/2011)

### *Evénements culturels communautaires*

- ✓ Les journées du patrimoine - un fil conducteur va lier les différents sites. Proposition d'animations autour d'artisans/créateurs et exposition de photos de M. Broutechoux
- ✓ La nuit des musées - animation avec la Forêt des contes et l'école de musique
- ✓ La fête de la science - thème pour cette année : la biodiversité, bioéthique, quel défi pour l'avenir ?
- ✓ Exposition « Ponts et viaducs » au musée César Filhol du 15/05 au 31/10/2010

### *Communication de la Direction des Affaires Culturelles*

- ✓ Améliorer la communication : visuel en accord avec les autres services – La DAC garde l'empilement rose pour tout ce qui est culture (UPT- Bibliothèque -Musée)
- ✓ Comment inscrire la communication de la DAC dans l'ensemble de la COCOBA
- ✓ Disposer de plusieurs supports pour faire la promotion de la saison culturelle : plaquettes, flyers
- ✓ Améliorer le réseau de distribution des programmes : rayon d'action de Vienne à Valence/Tournon et Beaurepaire.
- ✓ Mise en place d'une identité visuelle : installation d'un kakémono sur les deux espaces culturels

### ➤ **MAI 2010**

#### **Proposition d'un agenda culturel pour le territoire de la COCOBA.**

**Pourquoi ?** pour une meilleure connaissance des offres culturelles du bassin et permettre une meilleure communication visible de l'extérieur.

#### **Sous quelle forme ?**

- Papier : Affiche trimestrielle – Annonce dans les journaux
- Informatique : Diffusion sur le site internet de la COCOBA  
Par mail sous forme de newsletter



**Quand ?** à partir de septembre sur support informatique et 1<sup>er</sup> trimestre 2011 pour les autres supports en fonction des budgets alloués.

Recensement des différents agendas par la Direction des Affaires Culturelles (DAC) envoyés par les communes. Peuvent se poser les problèmes suivants :

- Difficultés pour recueillir les informations
- Problème de financement : peu ou pas de budget pour l'impression des affiches et la distribution

✚ **Lancer une manifestation Territoires Innovants Connectés (TIC)** en 2011 dans le but de promouvoir le territoire à travers la fibre optique. Cet événementiel doit être au minimum à portée régionale

Pourquoi un tel projet ?

L'idée est à la fois de mettre en valeur un des principaux patrimoines de l'Ardèche (la grotte Chauvet), la capacité du bassin de pouvoir créer un événement culturel d'ordre national, et enfin la capacité à utiliser les nouveaux moyens de communication pour diffuser cet événement.

L'ensemble de ces actions devient possible du fait d'un ensemble de liens entre les différents acteurs du projet.

✚ **Appel à projet des Inforoutes de l'Ardèche :**

Ils proposent des dotations en matériel pour les projets retenus.

Le projet global recense trois établissements, le Centre municipal de Déomas, le Point d'Information Jeunesse et la Bibliothèque communautaire. L'espace multimédia situé dans la bibliothèque, ouvert à tous et en libre accès est orienté vers l'accès à la culture, à la documentation, à l'information et à l'auto-formation ainsi qu'aux loisirs en complément des autres supports : livres, revues, CD, CD-Roms.

✚ **Bilan UPT**

### **Adhérents**

295 soit une augmentation de 18 % /rapport à la saison dernière.

Provenance : 42 % commune d'Annonay, 33 % communes de CCBA et 25 autres)

## **Activités proposées**

### Conférences

20 conférences le mercredi après-midi : fréquentation moyenne de 120 personnes

3 conférences décentralisées (communes de CCBA) en soirée

### Ateliers

10 ateliers de langues (2 en espagnol, 1 en italien, 1 en chinois, 5 en anglais) - 101 participants

4 ateliers d'informatique (découverte, perfectionnement et retouche photos)

5 ateliers à thèmes (Actualité des religions, les grands musées du monde, l'art moderne ...) - 47 participants

### Sorties en lien avec les activités de la saison

Opéra théâtre de Saint-Etienne - nov 2009

Parc éolien d'Ally - avril 2010

Séjour de 4 jours à Florence - mai 2010

Séances à la cour d'assises - juin 2010

## Service des Sports

### MUTUALISATION

Ajustement de l'attribution de compensation

Directeur des Sports : 40% CCBA, 60% Annonay. Non transféré.

Directeur Piscine : 70% CCBA, 30% Annonay. Transféré.

Chef de Service Vie Sportive : 30% CCBA, 70% Annonay. Non transféré.

Chef de Service Maintenance : 30% CCBA, 70% Annonay. Non transféré.

Secrétariat : 40% CCBA (20% piscine, 20% gymnases), 60% Annonay. Non transféré.

Personnel piscine et camping de Vaure : 32 agents 100% CCBA.

Personnel gymnases : non transféré à ce jour.

### COMMISSIONS SPORTS

4 Commissions se sont tenues : 16 septembre 2009, 21 octobre 2010, 3 février 2010, 9 juin 2010.

### BUDGET

Le budget d'investissement 2010 :

Retient deux catégories d'entretien pour délivrer des installations en bon usage. Il s'applique au clos et couvert et aux installations de base.

Gymnases	Budget initial 143.520,00€
	Budget supplémentaire 235.000,00€
	Reste à réaliser 247.288,88 €
Piscine	Budget initial 95.680,00€
	Reste à réaliser 51.155,97€

Le clos et couvert concerne le gymnase de Déomas (halle Guy Lachaud et salle de gymnastique Régis Roche), le gymnase Zodiaque et la piscine. Il assure le gros entretien nécessaire au bon état de conservation du patrimoine immobilier, toitures et plafonds. Les travaux ont été exécutés en maîtrise d'œuvre extérieure. Le contrôle des travaux a été exécuté en régie.

L'entretien des installations de base concerne le fonctionnement technique de la piscine et les chaufferies des gymnases.

Le budget retient des frais d'étude pour un nouveau gymnase : 59.800€ TTC.

Les restes à réaliser ont été engagés en 2009.

## TRAVAUX

**Gymnases Déomas, Zodiaque et Lombardière** : Changement des stops chutes paniers basket en régie. Coût matériel 2.432,67€ TTC. Fourniture : Entreprise CASAL.

Total 2.432,67 €

### **Gymnase Déomas**

Travaux de reprise de l'étanchéité existante par une couverture en bac acier et isolation thermique. Subvention du CG07 à 67.200,00 € pour un coût de 231.530,78 € TTC. Réalisation : SARL Bernard et Fils.

Changement de la totalité des faux plafonds et renforcement de l'isolation thermique et phonique, pans nord et sud, partiellement effondrés suite orage du 3 juillet. Coût 83.789,49 € TTC. Réalisation : SARL Bernard et Fils.

Prise en charge assurance : 1060m<sup>2</sup>.

Coût global avec étude de faisabilité, étude technique, mission assistance maîtrise d'ouvrage : 343.604,89 € TTC.

Total 658.925,16 €

### **Gymnase Zodiaque**

Reprise étanchéité toiture : 1.829,88 € TTC. Réalisation : Entreprise SMAC.

Reprise étanchéité pignon sud : 4.927,28 € TTC. Réalisation : Entreprise SMAC.

Peinture pignon sud intérieur : 6.125,91 € TTC. Réalisation : Entreprise Nuances et couleurs.

Réparation ballon d'eau chaude : 4.003,99 € TTC. Réalisation : Entreprise IDEX.

Expertise technique sol sportif : 4.831,84 € TTC. Réalisation : LABOSPSORT.

Réfection du sol sportif : 124.023,50 € TTC. Réalisation : Entreprise GSR.

Total 145.742,40 €

### **Gymnase Lombardière**

Ballon d'eau chaude : remplacement du ballon et pompes de circulation : 6.543,33 € TTC. Entreprise IDEX.

Total 6.543,33 €

**Total travaux gymnases 813.643,56 €**

## **Piscine**

### Sanitaire

Traitement Légionelle : la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales a préconisé un traitement thermique (température constante des ballons au dessus de 60°C, choc thermique hebdomadaire du réseau à 70°). 23.821,92 € TTC. Réalisation : SANIPAC.

Total 23.821,92 €

### Traitement de l'eau

Remplacement d'une vanne trois voies et servomoteur. Coût : 2.121,02 € TTC. Réalisation : Entreprise IDEX.

Changement des crépines de filtration et de la masse filtrante de deux filtres sur quatre pour un coût de 5.621,20 € TTC. Réalisation : Société PERMO

Changement compresseur à piston : 5.226,52 € TTC. Réalisation : Entreprise FICA.

Remplacement de deux sondes des analyseurs automatiques et de la cellule d'analyse de la pataugeoire : 4.198,76 € TTC. Réalisation : Entreprise Handress.

Remplacement de l'armoire électrique et de l'automate de traitement de l'eau : 22.938,25 € TTC. Réalisation : Entreprise Grenot.

Remplacement d'une pompe sans moteur : 3.408,60 € TTC. Réalisation : SARL DMPI.

Total 43.514,35 €

### Chauffage

Remplacement d'un ensemble de régulation du chauffage air et eau : 5.647,34 € TTC. Réalisation : Entreprise IDEX.

Remplacement soupapes de sécurité des chaudières : 325,90 € TTC. Réalisation : Entreprise IDEX.

Fourniture de 35 plaques pour échangeur eau chaude sanitaire : 2.274,78 € TTC. Réalisation : Entreprise IDEX.

Total 8.248,02 €

## Vestiaires

Pièces détachées pour casiers consignes : 1.869,35 € TTC. Fourniture : Entreprise NAVIC.

Total 1.869,35 €

**Total travaux piscine 77.453,64 €**

**MONTANT TOTAL GYMNASES + PISCINE 891.097,20 €**

## OCCUPATION DES GYMNASES

La répartition horaire annuelle 2009/2010 est la suivante :

	Complexe sportif Déomas		Gymnases	
	halle Guy Lachaud	Salle de gymnastique	Zodiaque	Lombardière
Secondaires	1 025 heures	646 heures	232 heures	909 heures
Primaires	73 heures	380 heures	262 heures	315 heures
Total	1098	1026	494	1224

## CONTROLE TECHNIQUE DU MATERIEL :

Juillet 2010. Effectué en régie.

Halle Guy Lachaud : 20 poteaux de but.

Salle spécialisée de gymnastique Régis Roche : 50 agrés, 79 tapis.

Gymnase du Zodiaque : 12 poteaux de but.

Gymnase La Lombardière : 30 poteaux de but.

## **FERMETURE DES GYMNASES**

- Gymnase Zodiaque : 14 janvier 2010 au 17 septembre 2010 : suite accident de Rémy Flaquin du à l'échardage d'une lame de plancher le 14 janvier 2010. Remplacement du sol sportif et mise en peinture de la halle et des vestiaires.
- Gymnase Déomas : 10 août 2010 au 17 septembre 2010 : remplacement toiture, dalles plafonds et isolation plafonds
- Gymnase Lombardière : pas de fermeture

## **TARIFICATION DES INSTALLATIONS**

Gel des tarifs 2009 pour 2010.

## **POSS « Plan d'organisation de la surveillance et des secours »**

Signature du POSS le 09 juillet 2010, délibération du conseil communautaire du 30 juin 2010.

## **FONCTIONNEMENT PISCINE 2009**

En 2009, l'établissement a été **ouvert 321 jours au public** dont **jours fériés** les 14 juillet et 15 août.

En 2009, l'établissement a été **fermé au public** :

<b>Vidanges et travaux (19 jours) :</b>	du 22 au 26 mars. du 31 août au 13 septembre.
<b>Période de Noël</b>	du 1 <sup>er</sup> au 3 janvier. du 21 au 31 décembre de Noël.
<b>Jours fériés (9 jours) :</b>	Dimanche et lundi de Pâques, 1 <sup>er</sup> mai, 8 mai, jeudi de l'Ascension, dimanche et lundi de Pentecôte, dimanche de la Toussaint, 11 novembre.
<b>Grèves :</b>	19 mars 2009

**Répartition des créneaux hebdomadaires** 113.50 horaires cumulés partage compris Période scolaire d'utilisation des bassins.

**Ecoles primaires et maternelles** 13h50 soit 18 créneaux de 45'

**Collèges et lycées.** 17h00 soit 17 créneaux de 1h00.

**Animations** 2h25 réservées à l'Ecole Communautaire de Natation.  
 1h00 d'animation municipale pour les « seniors ».  
 4h50 réservées aux associations « extra scolaires », dont 2h00 partagées avec le public.  
 11h25 soit 15 créneaux de 45', d'animations municipales, dont :

- 9 séances d'aquagym.
- 10 séances de cours « adultes » (dont 3 avec le public).
- 3 séances de cours « 5/6 ans » avec le public.

**Clubs sportifs :** 35h00 réservées aux clubs sportifs, dont 13h50 avec le public, et 6h00 partagées avec des animations municipales.

**Ouverture au public :** 28h00

**PERIODE DE PETITES VACANCES SCOLAIRES :**

**Ouverture au public :** 46h00

**Clubs sportifs :** 35h00 (dont 13h50 avec le public).

**PERIODE DE GRANDES VACANCES SCOLAIRES :**

**Ouverture au public :** 63h00

**Animations** 6h50 2 séances d'aquagym de 45'  
 4 séances de cours « 7/11 ans » de 45'  
 2 séances d'une heure pour les « seniors ».  
 + environ 20 compétitions annuelles de natation et de water polo.



## TOTAL GENERAL REEL DES HEURES SUR L'ANNEE

Période scolaire : 33 semaines x 86h00 = 3010h00 (dont 924h00 en public).

Petites vacances : 7 semaines x 67h50 = 472h50 (dont 322h00 en public).

Grandes vacances : 8 semaines x 69h50 = 556h00 (dont 504h00 en public).

**TOTAL : 4038h50 dont 1750h00 en public**

## LES ACTIVITES AQUATIQUES

### **Scolaires**

Collèges et lycées : 17 heures par semaine soit 55 % de l'occupation horaire/semaine.

Primaires et maternelles : 13h30 par semaine soit 45 % de l'occupation horaire/semaine.

Chaque créneau est occupé par trois classes. Trois Educateurs Territoriaux participent à l'enseignement donné aux primaires et maternelles, et deux MNS sont en surveillance constante durant toute la période d'accueil des scolaires (lycées, collèges, primaires et maternelles).

### **Les clubs sportifs**

5 clubs fréquentent régulièrement la piscine de Vaure depuis l'ouverture en 1975 :

- *Le Cercle des Nageurs d'Annonay* : 19 créneaux hebdomadaires en période scolaire + 20 compétitions annuelles de natation ou de water polo en moyenne dans l'année. Petites vacances : les créneaux sont variables (7h00 à 34h00).  
3 sections :
  - les Masters } 4h30 par semaine.
  - la natation sportive } 11h30 par semaine.
  - le water polo } 9h00 par semaine.

- *Le club de Triathlon* : 3 créneaux hebdomadaires sur l'année : 3h00 (2 créneaux d'1h00 en été).
- *Le club de Canoë kayak* : 1 créneau hebdomadaire, de novembre à mars : 2h30.
- *Deux clubs de Plongée* : Le **CPDA** (Cercle de Plongée et de Descente d'Annonay). Le club de la **MJC**. Ces deux clubs ont deux créneaux hebdomadaires chacun, de septembre à juin (3h00 et 3h30).

## **LES ANIMATIONS**

- *L'Ecole Communautaire de Natation* : tout les mercredis matins, en période scolaire, 3 créneaux de 45' sont réservés aux enfants d'âge primaire. Pour chaque créneau, 5 cours sont dispensés.
- *Les « 5/6 Ans »* : Chaque mercredi après-midi, de 14h00 à 16h00, trois créneaux sont proposés pour la découverte et l'autonomie en milieu aquatique.
- *L'Aquagym* : entre le mardi et le vendredi, 9 cours d'aquagym sont proposés en période scolaire, et rassemblent une quarantaine de pratiquantes pour chaque séance de 45'.
- *Les Cours « adultes »* : en période scolaire, 10 cours sont encadrés les lundis, mercredis, jeudis et vendredis, du débutant au nageur confirmé.

Toutes ces animations sont encadrées par les Educateurs Territoriaux de la piscine, ou par des MNS horaires.

## **FONCTIONNEMENT 2009**

Recettes : 175.200,72€ hors subventions.

Entrées : 126104 de janvier 2009 à décembre 2009. Total entrées public : 59 548.

## POLE RESSOURCES

### Service des Ressources Humaines

L'année 2009 est avant tout l'année de la réorganisation, accompagnée de la mutualisation et des transferts de compétences.

En 2009, la direction des ressources humaines de la Ville d'Annonay embrasse la gestion quotidienne des autres entités juridiques constituant le nouvel organigramme. Répondant à l'impulsion des élus, elle assure désormais le suivi des recrutements, de la carrière, la paye, les absences...la formation des agents de la Ville, la Communauté de Communes et du Centre Communal d'Action Sociale.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2009, le CCAS transfère sa compétence personnes âgées à la COCOBA et le 1<sup>er</sup> avril, la Ville d'Annonay transfère une partie de ses compétences culture et sport. Il s'en suit, pour la DRH, la rédaction de près de 250 arrêtés individuels en un minimum de temps. En parallèle, le défi a également consisté à réussir le transfert des serveurs et des bases informatiques RH, de la Ville vers la Communauté.

Un plan de formation est adopté pour la deuxième fois. Outre qu'il intéresse également deux entités supplémentaires par rapport à l'année précédente, il permet surtout de mettre en œuvre la réforme de 2007 relative à la formation des agents territoriaux : nouveaux dispositifs de formation, élargissement de la formation obligatoire aux agents de catégorie C et, surtout, mise en place du droit individuel à la formation, pivot de la réforme. En 2009, 280 agents de l'organisation mutualisée ont suivi une action de formation dont environ 50 pour la COCOBA et l'accent a été mis également sur les formations de type premier secours ou liées à nos obligations en matière de sécurité.

La DRH a également mis sur les rails le processus d'évaluation. Dispositif expérimental annoncé pour fin 2010 et qui met un terme à la notation annuelle, nous avons été pionniers en la matière. Tous les cadres évaluateurs ont été formés de manière homogène et ont participé à l'élaboration de la fiche d'entretien. L'ensemble des agents de l'organisation mutualisée a été convié à une demi journée d'information et les entretiens ont débuté en mars 2010 pour l'évaluation 2009.

En lien direct avec la mutualisation et la volonté d'unifier les statuts comme les conditions de travail des agents, la direction des ressources humaines mutualisée a piloté la mise à jour du guide de l'agent et son application aux quelques 600 agents qui constituent désormais notre organisation. De même, une réflexion liée à l'harmonisation de nos régimes indemnitaires a été initiée et le dialogue syndical a pu y trouver toute sa place. La délibération parachevant cette refonte a été prise fin mars 2010.

2009, c'est aussi, la gestion quotidienne de l'activité RH : une quinzaine de délibérations pour la Communauté de Communes, les avancements de carrière de nos agents, l'accueil des agents de la SAUR sur la régie de l'eau et de l'assainissement.

## Service informatique - NTIC - Télécoms

### **1 ) INFORMATIQUE**

- Bibliothèque communautaire : installation d'un nouveau serveur et évolution du logiciel qui permet aux abonnés de consulter et réserver en ligne
- Service Déchets : installation informatique du service + consultation et achat d'un photocopieur
- Mise en place d'un logiciel soin
- PC : consultation, achat et mise en service de 19 PC
- Étude pour la mise en place d'un logiciel libre pour le Sig

### **2 ) SITES INTERNET**

- Refonte ou création de tous les sites Internet des communes de la COC OBA ainsi que du site COCOBA
- Intégration Co-marquage + vocalisation
- Annuaire économique

### **3 ) FIBRE OPTIQUE**

- Accompagnement du projet
- Contacts ADN
- Mise en place Évènement TIC 2011

### **4 ) TELEPHONIE**

- Prise en compte de la téléphonie : gestion des lignes fixes + mobiles + Internet

## Service des Marchés

conclus entre le 1er juin 2009 et le 31 mai 2010 :

- **CHAUDIERE BOIS** : Société ERE (435.400 € TTC)
- **FOURNITURE OUVRAGES BIBLIOTHEQUE** : SARL GHISDAN (La Hulotte) et SARL LIBRAIRIE LA PARENTHÈSE (Marché de fournitures à bons de commandes)
- **SPANC ETUDES DE SOLS** : AD ENVIRONNEMENT (Marché travaux à bons de commandes)
- **PROGRAMMISTE THEATRE** : Groupement JOULY/SOVBAT (8 925, € TTC)
- **PROGRAMMISTE DEOMAS** : SAS DESTIM (21 528,00 € TTC)
- **SURVEILLANCE PISCINE** : Société SSI (Marché de prestations de service à bons de commandes)
- **TRAVAUX DE COUVERTURE BAC ACIER SALLE DES SPORTS** : SARL BERNARD ET FILS (191 360,00 € TTC)
- **ETUDE DE FAISABILITE – CONSTRUCTION D'UN EHPAD** : Société ARCHIGRAM (42 416,00 € TTC)
- **FOURNITURES D'EQUIPEMENT TECHNIQUE DU THEATRE D'ANNONAY ET DE L'ESPACE MONTGOLFIER EN MATIERE SON, LUMIERE ET SCENIQUE** :
  
- **MAITRISE D'ŒUVRE AMENAGEMENT D'UNE AIRE D'ACCEUIL DES GENS DU VOYAGE** : Société ATEC Bvf (27 987,00 € TTC)
  
- **ACQUISITION DE VEHICULES POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES (1 véhicule d'occasion de type commercial et un 4X4 neuf avec benne)** : Sociétés AUTOMOBILES DES DEUX RIVES (7 400,00 € TTC) et FIRM'AUTO (27 747,20€ TTC)
  
- **ACQUISITION DE CONTENEURS DE TRI SELECTIF** : Sociétés CONCEPT SYSTEMES (69 788,33 € TTC) et AUDIO TECHNIQUES (14 325,16€ TTC)

## Service des Finances

### L'EXECUTION BUDGETAIRE 2009

#### Les résultats consolidés de l'exercice 2009

Résultats 2009	B principal CA 2009	lachaud 3 CA 2009	Prachenet CA 2009	Zones d'Act. CA 2009	locations CA 2009	Massas CA 2009	déchets CA 2009	SPANC CA 2009
fonctionnement	2 128 838,37 €	- 4 890,40 €	60 000,29 €	80 270,20 €	214 090,29 €	1 357,05 €	93 812,00 €	8 053,91 €
investissement (hors RAR)	343 196,11 €	- 33 759,68 €	- 19 425,36 €	- 250 322,39 €	214 510,14 €	- 19 793,18 €	- 26 666,01 €	- €
SOLDE	2 472 034,48 €	- 38 650,08 €	40 574,93 €	- 170 052,19 €	428 600,43 €	- 18 436,13 €	67 145,99 €	8 053,91 €

Le Conseil Communautaire a adopté les comptes administratifs 2009 lors de sa séance du 30 juin 2010.

Au cours de cette même séance le Conseil Communautaire a constaté la concordance du compte de gestion établi par le receveur avec le compte administratif de l'ordonnateur.

#### Affectation du résultat de fonctionnement – rappel de quelques principes

1. le déficit de fonctionnement est automatiquement reporté en dépenses de fonctionnement
2. l'excédent de fonctionnement doit prioritairement couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (constitué du résultat d'investissement et des restes à réaliser en dépenses / recettes)
3. si l'excédent de fonctionnement est supérieur au besoin de financement de la section d'investissement, le « surplus » peut être affecté en recettes d'investissement et/ou reporté en recettes de fonctionnement

Affectation des résultats 2009	B principal CA 2009	lachaud 3 CA 2009	Prachenet CA 2009	Zones d'Act. CA 2009	locations CA 2009	Massas CA 2009	déchets CA 2009	SPANC CA 2009
Solde d'investissement (avec RAR)	-593 461,98 €	-33 759,68 €	-19 425,36 €	-250 322,39 €	154 109,61 €	-19 793,18 €	-80 486,01 €	0,00 €

Le résultat de fonctionnement	B principal CA 2009	lachaud 3 CA 2009	Prachenet CA 2009	Zones d'Act. CA 2009	locations CA 2009	Massas CA 2009	déchets CA 2009	SPANC CA 2009
part affectée à l'invest. ( C/1068)	2 088 718,37 €		20 000,00 €	80 270,20 €	206 090,29 €	1 357,05 €	80 486,01 €	
part reportée en fonct, recettes (C/002)	40 120,00 €	4 890,40 €	40 000,29 €		8 000,00 €	0,00 €	13 325,99 €	8 053,91 €

#### Les taux d'imposition 2009

Les statuts modifiés de la Communauté de Communes, fixés par arrêté préfectoral n°2008-358-2 du 23 décembre 2008 instituent (article 7) comme ressource fiscale unique la Taxe Professionnelle Unique (TPU)

Lors de la séance du 25 mars 2009, consacrée à l'adoption du Budget Primitif 2009, le conseil communautaire a fixé le taux de la TPU à 14,69 %.

### La réforme fiscale, La création du CIAS, la Compétence Assainissement

Le redimensionnement du pacte communautaire avec d'importants transferts de compétences au 01 janvier 2009 avait dès l'exercice 2009 modifié considérablement l'environnement budgétaire et financier de la Communauté de Communes.

- ⇒ Masses budgétaires plus importantes (BP2008 = 12,5 M€ / BP2009 = 32,9 M€)
- ⇒ Création de 2 budgets annexes régis par la norme M22 (Etablissements d'accueil des personnes âgées)
- ⇒ Abandon de la fiscalité « ménages » et institution de la Taxe Professionnelle Unifiée (TPU)

Le Budget 2010 a été préparé dans un environnement budgétaire et financier qui se caractérise par :

- La suppression de la Taxe Professionnelle et son remplacement par la Cotisation Economique Territoriale ainsi que l'affectation d'un nouveau « panier » de ressources, avec une mise en place en 2 temps
  - En 2010 la CCBA percevra en lieu et place de la TPU une compensation relais
  - En 2011 la CCBA percevra les produits issus du nouveau panier de ressources
- La création du CIAS
- La prise de la compétence Assainissement Collectif

### Le cadre budgétaire 2010

Défini par délibération du 31 MARS 2010 ce cadre budgétaire dresse la liste des budgets ouverts pour l'exercice, qui sont au nombre de quatre

1. Budget Principal (M14)
2. Budgets Annexes
  - a. Budget Annexe 1 « Locations » (M14)
  - b. Budget annexe 2 « Zones d'Activités »
  - c. Budget annexe 3 « déchets des ménages »
  - d. Budget annexe 4 « assainissement collectif et non collectif »
  - e. Budget annexe 5 « STEP DE VERNOSC »

A l'occasion de la même délibération les budgets suivants ont été supprimés

- Budgets annexes Lachaud 3, Saint-Cyr –Prachenet, Massas
- Budget annexe « SPANC »
- Budget annexe « EHPAD Hôtel de Ville »
- Budget annexe « foyer logement avenue de l'Europe »

### Les crédits budgétaires ouverts pour l'exercice 2010 – Le budget primitif 2010

Les différents budgets primitifs 2010 ont été adoptés au cours de la séance du 31 mars 2010 (délibération n°26 du 31 mars 2010).

<b>budgets</b>	<b>investissement</b>	<b>fonctionnement</b>	<b>cumul</b>
principal	1 908 000,00 €	16 522 187,00 €	18 430 187,00 €
Locations	272 250,00 €	1 244 188,00 €	1 516 438,00 €
régie assainissement	2 962 954,00 €	2 961 115,00 €	5 924 069,00 €
STEP VERNOSC	29 209,00 €	33 890,00 €	63 099,00 €
Déchets	2 310 300,00 €	3 773 930,00 €	6 084 230,00 €
Zone d'activités	1 954 993,00 €	2 774 493,00 €	4 729 486,00 €
<b>totaux</b>	<b>9 437 706,00 €</b>	<b>27 309 803,00 €</b>	<b>36 747 509,00 €</b>

## **LA GESTION ORGANISATIONNELLE : Le Service des Finances**

Le transfert des compétences s'est accompagné de la mise en place d'une nouvelle organisation qui se traduit par une très large mutualisation des services administratifs.

Le Service des Finances, en charge d'assumer la gestion budgétaire et comptable des finances communautaires, trouve place au sein du pôle ressource du nouvel organigramme.

Il assume directement la tenue de la comptabilité administrative de l'ordonnateur pour les budgets communautaires suivants :

1. Budget Principal
2. Budgets Annexes
  - a. ... Locations
  - b. ... Aménagement de Zones
  - c. ... Déchets des ménages

La tenue de la comptabilité administrative des budgets de la régie Assainissement et du CIAS est assurée par des cellules administratives et financières créées au sein des dites structures



# POLE COHESION SOCIALE ET TERRITORIALE

## Cohésion Sociale

La Communauté de Communes entend construire une politique sociale communautaire partagée, en lien avec l'ensemble des acteurs concernés et en cohérence avec l'existant, favoriser le développement de nouveaux projets sociaux et veiller à leur coordination entre eux, et ce dans le cadre des ressources existantes. Elle a défini à ce titre, les actions d'intérêt communautaire à l'article 3/2 alinéas 5 dans ses statuts approuvé par arrêté préfectoral en date du 2 décembre 2008.

Afin de faciliter l'exercice de la compétence "action sociale d'intérêt communautaire", et la mise en œuvre de cette politique, il apparaissait nécessaire de constituer, en application de l'article L 123-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles, un Centre Intercommunal d'Action Sociale.

Cette structure a été créée au 1<sup>er</sup> janvier 2010 et porte le nom de :

Centre Intercommunal d'Action Sociale du Bassin d'Annonay (CIAS du Bassin d'Annonay)

Il a pour attribution :

### **Dans le domaine des personnes âgées :**

✚ La gestion des équipements suivants :

- EHPAD de l'Hôtel de Ville à Annonay
- Foyer Logement de l'Europe à Annonay
- MAPA « Les Trois Soleils » de Villevocance,
- MAPA « Les Cerisiers » à Boulieu
- MAPA « Les Troubadours » à Vocance



✚ La mise en place d'un guichet unique pour les dossiers d'inscriptions dans les établissements

✚ Des actions d'accompagnement en vue de favoriser le maintien des personnes âgées à domicile

### **Dans le domaine de l'enfance**

✚ La réalisation d'un diagnostic sur le territoire communautaire

## Dans le domaine de l'insertion

-  Le financement de la Mission Locale
-  Le soutien à des chantiers d'insertion

## La participation financière au CROUS

Le Conseil d'Administration du CIAS est constitué du Président de la COCOBA, Président de droit et de 16 administrateurs et se décompose comme suit :

Président : Jean-Claude TOURNAYRE

Vice-présidente : Dominique OLAGNE

Administrateurs :

*Elus par la COCOBA :*

Mesdames Céline BONNET – Eliane COSTE – Danielle MAGAND – Christelle VEROT –


Messieurs Denis BLANCHET – Guy CAVENEGET - Joël PERON

*Désignés en qualité de personnes compétentes :*


Mesdames Martine CHAMBON – Ginette CROZE – Marie-Pierre MARTIN – Eliane MAZET – Marie-Hélène REYNAUD

Messieurs Claude GRENIER – François-Xavier KRAFT – Michel SUZZARINI

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, le Conseil d'administration s'est réuni quatre fois les :

-  Mardi 23 février 2010
  - Ordre du jour

- Installation du Conseil d'Administration
- Désignation d'un Vice Président
- Délégation de pouvoir au Président
- Débat d'orientation budgétaire

-  Mardi 23 mars 2010
  - Ordre du jour

- BP 2010
- Régime indemnitaire
- Information sur mission d'études « construction nouvel EHPAD »
- Information sur recrutement directeur EHPAD
- Questions diverses

- ✚ Mardi 11 mai 2010
  - Ordre du jour

- Tarif des prestations de blanchisserie au Foyer de l'Europe
- Tarif des protections pour les résidents au Foyer de l'Europe
- Tarif pour la prestation de service au Foyer de l'Europe
- Tarif du repas du jour de l'an aux Foyers de l'Hôtel de Ville et de l'Europe
- Tarification des repas et boissons des Foyers de l'Hôtel de Ville et de l'Europe
- Règlement de fonctionnement au Foyer de l'Europe
- Décision budgétaire modificative du Foyer de l'Europe
- Décision budgétaire modificative de la MAPA de Boulieu
- Décision budgétaire modificative de la MAPA de Vocance
- Décision budgétaire modificative de la MAPA de Villevance
- Questions diverses

- ✚ Mardi 22 juin 2010
  - Ordre du jour

#### ✚ **Actualités**

- Projet de construction d'un nouvel EHPAD – lancement de la mission et demande de subventions auprès des organismes financeurs
- Recrutement du Directeur de l'EHPAD / Coordonnateur des établissements médicaux sociaux
- Information sur les structures d'insertion
- Convention Petite Enfance de la Vallée de la Vocance
- Point d'étape Analyse des Besoins Sociaux (ABS)

#### ✚ **Personnel**

- Organisation fonctionnelle de la structure mutualisée
- Tableau des emplois au 1<sup>er</sup> janvier 2010
  - **CIAS** : budget général
  - Budgets annexes :
    - EHPAD Hôtel de Ville
    - Foyer de l'Europe
    - MAPA de Boulieu
    - MAPA de Vocance
    - MAPA de Villevance
- Modification du tableau des emplois
  - EHPAD Hôtel de Ville
  - MAPA de Boulieu

- Attribution des avantages acquis collectivement par les agents de la Ville d'Annonay, de la COCOBA et du CCAS aux agents du CIAS (prime de fin d'année, prime de vacances, prime de mutuelle, prime de départ à la retraite)
- Régime indemnitaire – délibération modificative
- Modalités de remboursement des frais de mission
- Convention avec la mairie de Vocance pour le règlement des arriérés de paye des agents de la MAPA de Vocance

## Finances

- DM n°2 : Affectation des résultats d'exploitation 2008 – Vote de la section d'investissement
  - MAPA de Vocance
  - MAPA de Villevocance

## Projet Nouvel EHPAD

L'actuel Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) situé au centre ville d'Annonay, rencontre aujourd'hui de nombreux soucis de fonctionnement autant liés à la structure physique du bâtiment inapproprié à la gestion d'une telle compétence, qu'à la mutabilité nécessaire à laquelle nous sommes confrontés face à l'évolution sans cesse croissante de la dépendance de nos résidents.

Cet établissement a déjà fait l'objet d'un avis défavorable de la commission de sécurité diligentée par les services de la Préfecture. Malgré les travaux importants réalisés à hauteur de 561 249 € TTC qui ont conduit à une levée partielle de cet avis lors du passage d'une nouvelle commission de sécurité, celui-ci reste malgré tout naturellement négatif.

D'autre part, la répercussion de ces travaux a engendré une augmentation du loyer d'environ 60.000 € annuel.

La mise en conformité total du bâtiment nécessiterait deux autres tranches de travaux de l'ordre d'un million d'euros.

Devant cet état de fait, la COCOBA a décidé de s'engager dans la construction d'un nouvel établissement et a pour ce faire, lancé une consultation afin de définir les modalités d'une faisabilité technique, réglementaire et administrative. Le cabinet ARCHIGRAM a ainsi été missionné afin de mener cette étude.

Il est bien entendu que ces démarches sont engagées en étroite collaboration avec les autorités tarifaires en charge de cet établissement.

A la rentrée de septembre 2010, le Conseil d'Administration du CIAS devra délibérer pour acter les décisions de lancement de ce projet de construction.

Ce projet pourrait se dérouler selon le calendrier prévisionnel suivant :

- Septembre 2010 :
  - choix de l'implantation
  - choix du montage juridique
  
- 4<sup>ème</sup> trimestre 2010 :
  - définition du programme technique détaillé
  - lancement d'un concours d'architecte
  
- 1<sup>er</sup> trimestre 2011 :
  - choix du maître d'œuvre de l'opération
  
- 2<sup>ème</sup> trimestre 2011 :
  - lancement de la construction
  
- 4<sup>ème</sup> trimestre 2013 :
  - livraison de l'établissement pour une mise en service au 1<sup>er</sup> janvier 2014

## Action Territoriale

La direction « Action territoriale » a pour mission d'accompagner les élus dans la mise en œuvre des projets communaux et du projet communautaire en :

- ✚ Favorisant et planifiant l'utilisation des ressources mutualisées
- ✚ Assurant la transversalité indispensable à la concrétisation des actions communales et communautaires
- ✚ Proposant des mutualisations nouvelles permettant une amélioration de l'attractivité du territoire

Au cours de la période concernée par ce rapport, elle a :

- ✚ Rédigé un projet de charte de proximité et de coopération à conclure entre la COCOBA et chaque commune membre.
- ✚ Organisé des rencontres avec les secrétaires de mairie afin de veiller à la cohérence de la communication entre les collectivités et de créer un réseau d'échanges nécessaire à la maîtrise de la culture administrative du projet communautaire.
- ✚ Assuré le recensement des besoins des communes afin de déterminer les mutualisations à mettre en œuvre
- ✚ Organisé une rencontre avec les techniciens et élus des communes suite au point précédent
- ✚ Programmé la réalisation de groupements de commandes dans les domaines de :
  - La fourniture de sel de déneigement
  - L'accessibilité des bâtiments publics